



SITE DE LES MUREAUX (78)

PRE-DIAGNOSTIC  
ECOLOGIQUE

DECEMBRE 2024



Construction &  
environnement

Siège social

1 rue de la Lisière - BP 40110  
67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE  
Tél : 03 88 67 55 55

Agence de Metz

1 bis rue de Courcelles  
57070 METZ - FRANCE  
Tél : 03 87 21 08 79

**Siège social**

1 rue de la Lisière - BP 40110  
67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE  
Tél : 03 88 67 55 55



— Construction &  
environnement

**Agence de Metz**

1 bis rue de Courcelles  
57070 METZ - FRANCE  
Tél : 03 87 21 08 79



IND	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION			APPROBATION	N° AFFAIRE : 24010328	Page : 2/99
B	12/2024	Pré-diagnostic écologique	OTE	G. HEILIG	GHE	Lionel GRAFF		

\\srvmet01\\projets\\10-Projets\\OTE ENV\\24010328 - GSE - Les Mureaux (78) - ENV\\25- DIAG ECO\\24010328\_Pre-Diagnostic\_GSE\_Les Mureaux\_V2.docx

## Sommaire

<b>Sommaire</b>	<b>3</b>
<b>Liste des illustrations</b>	<b>5</b>
<b>Liste des tableaux</b>	<b>5</b>
<b>Liste des annexes</b>	<b>6</b>
<b>A DESCRIPTIF DU PROJET</b>	<b>7</b>
1. Caractéristiques du projet	8
2. Localisation du projet	8
<b>B ANALYSE DES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	<b>10</b>
1. Milieux naturels remarquables	11
1.1. Sites Natura 2000	11
1.2. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	27
1.3. Arrêté de Protection de Biotope	28
1.4. Zones humides	29
2. Données bibliographiques communales	32
2.1. Les espèces végétales remarquables	32
2.2. La faune remarquable	33
3. Contexte géologique, pédologique et topographique	43
<b>C METHODOLOGIE DES INVENTAIRES ECOLOGIQUES ET OUTILS</b>	<b>46</b>
1. Périmètre d'étude	47
2. Analyse bibliographique	48
2.1. Bases de données en ligne	48
2.2. Cartographie en ligne CARMEN	48
2.3. Cartographie en ligne GEOPORTAIL	48
3. Date des relevés et conditions météorologiques	49
4. Méthodologie des relevés de la flore de des habitats	49
5. Méthodologie des relevés de la faune	50
5.1. Les Oiseaux	50
5.2. Les Mammifères terrestres	50

5.3.	Les Amphibiens	50
5.4.	Les Reptiles	51
5.5.	Les Insectes	51
<b>6.</b>	<b>Méthodologie d'identification des zones humides</b>	<b>52</b>
6.1.	Méthode générale	52
6.2.	Dates et conditions d'inventaires	52
6.3.	Relevés pédologiques	53
6.4.	Relevés floristiques	54
<b>7.</b>	<b>Outils réglementaires</b>	<b>55</b>
7.1.	Législation française	55
7.2.	Législation régionale : Flore	56
<b>8.</b>	<b>Outils de bio-évaluation</b>	<b>57</b>
8.1.	Directives européennes	57
8.2.	Listes rouges nationales et régionales	57
8.3.	Evaluation des enjeux locaux	59
<b>9.</b>	<b>Difficultés et choix opérés</b>	<b>60</b>
<b>D</b>	<b>RELEVES ECOLOGIQUES</b>	<b>61</b>
<b>1.</b>	<b>Les habitats naturels et la flore</b>	<b>62</b>
1.1.	Les habitats naturels	62
1.2.	La flore	69
<b>2.</b>	<b>La faune</b>	<b>71</b>
2.1.	Les Oiseaux	71
2.2.	Les Mammifères terrestres	74
2.3.	Les Amphibiens	74
2.4.	Les Reptiles	74
2.5.	Les Insectes	75
<b>3.</b>	<b>Identification des zones humides</b>	<b>76</b>
3.1.	Les zones humides sur critères « flore » et « milieux naturels »	76
3.2.	Les zones humides sur critères pédologiques	77
<b>E</b>	<b>CONCLUSION DU PRE-DIAGNOSTIC</b>	<b>91</b>
<b>ANNEXES</b>		<b>93</b>

## Liste des illustrations

Illustration n° 1 : Situation locale .....	8
Illustration n° 2 : Vue aérienne .....	9
Illustration n° 3 : Localisation des sites Natura 2000 les plus proches de la zone d'étude .....	12
Illustration n° 4 : Localisation des ZNIEFF à proximité de la zone d'étude .....	27
Illustration n° 5 : Cartographie des zones probablement humides .....	30
Illustration n° 6 : Zones Humides Remarquables identifiées à proximité de la zone d'étude .....	31
Illustration n° 7 : Carte géologique de la zone d'étude .....	43
Illustration n° 8 : Contexte topographique du site d'étude .....	44
Illustration n° 9 : Identification de l'aire d'étude .....	47
Illustration n° 8: Classes d'hydromorphie des sols (Classes d'hydromorphie du Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)) .....	53
Illustration n° 9 : Cartographie des habitats naturels .....	68
Illustration n° 10 : Localisation des espèces exotiques envahissantes identifiées au sein de la zone d'étude .....	70
Illustration n° 11 : Localisation des sondages pédologiques SG1 à SG15 .....	77

## Liste des tableaux

Tableau n° 1: Sites Natura 2000 en périphérie du site .....	11
Tableau n° 2 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la « Carrière de Guerville » en ZSC .....	13
Tableau n° 3 : Espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la « Carrière de Guerville » en ZSC .....	13
Tableau n° 4 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des « Coteaux et boucles de la seine » en ZSC .....	14
Tableau n° 5 : Espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des « Coteaux et boucles de la seine » en ZSC .....	16
Tableau n° 6 : Espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny » en ZPS .....	18
Tableau n° 7 : Espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des « Sites chiroptères du Vexin français » en ZSC .....	23
Tableau n° 8 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents » en ZSC .....	24
Tableau n° 9 : Espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents » en ZSC .....	25
Tableau n° 10 : ZNIEFF de type I situé à proximité de la zone d'étude .....	28
Tableau n° 11 : Principales caractéristiques de la ZNIEFF de type I .....	28
Tableau n° 12 : Espèces végétales remarquables – Les Mureaux .....	32
Tableau n° 13 : Avifaune connue sur la commune Les Mureaux .....	33
Tableau n° 14 : Mammalofaune connue sur la commune Les Mureaux .....	39
Tableau n° 15 : Chiroptères connus sur la commune Les Mureaux .....	39
Tableau n° 16 : Amphibiens connus sur le territoire Les Mureaux .....	40
Tableau n° 17 : Reptiles connus sur le territoire Les Mureaux .....	40
Tableau n° 18 : Rhopalocères diurnes observés sur la commune Les Mureaux .....	41
Tableau n° 19 : Orthoptères recensés sur la commune Les Mureaux .....	42
Tableau n° 20 : Espèces Exotiques Envahissantes identifiées sur le site d'étude .....	69
Tableau n° 21 : Cortèges des oiseaux représentés dans l'aire d'étude .....	72
Tableau n° 22 : Avifaune présente sur le site .....	73

## Liste des annexes

Annexe n° 1 : Fiche de mesure du Robinier faux-acacia ( <i>Robinia pseudoacacia</i> ).....	94
Annexe n° 2 : Fiche de gestion du Buddléia du père David ( <i>Buddleja davidii</i> ) .....	97
Annexe n° 3 : Liste des espèces végétales identifiées au sein de la zone d'étude .....	99

# A Descriptif du projet

## 1. Caractéristiques du projet

La société GSE souhaite réaliser un projet sur la commune de Les Mureaux (78). Dans ce contexte, un pré-diagnostic écologique a été réalisée sur les terrains visés par le projet. Ce document fait état de la bibliographie disponible sur la commune, des relevés effectués sur la zone et des potentiels enjeux écologiques.

## 2. Localisation du projet

Le projet prend place sur des terrains industriels (bâtiment industriel en activité d'entrepôt) artificialisés, à l'Ouest de la commune de Les Mureaux (78).

Illustration n° 1 : Situation locale

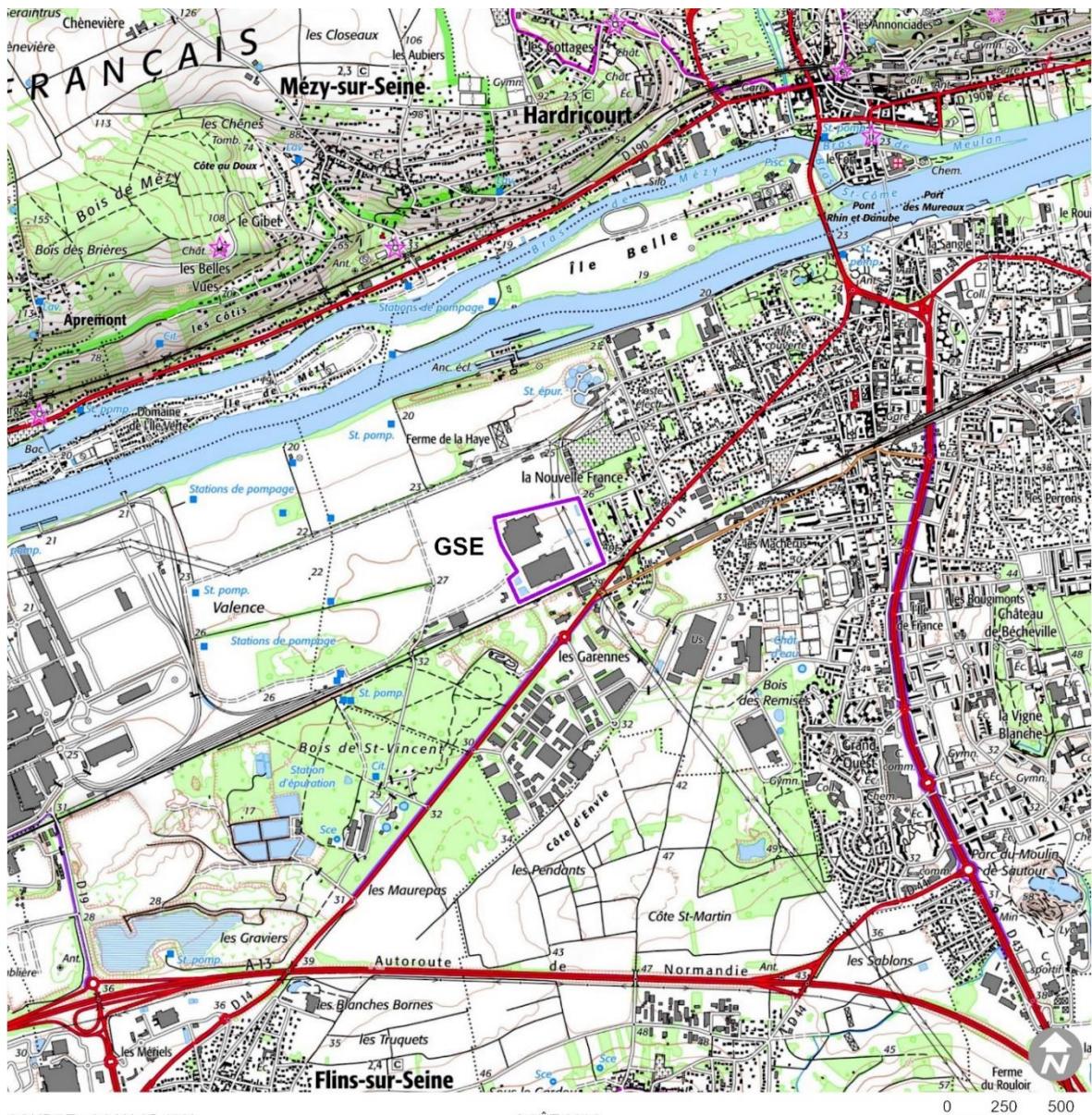


Illustration n° 2 : Vue aérienne



SOURCE : BD ORTHO 2020, IGN.

AOÛT 2024

A scale bar with markings for 0, 30, and 60 meters, and a north arrow indicating the cardinal direction.

**B**

# Analyse des données bibliographiques

## 1. Milieux naturels remarquables

### 1.1. Sites Natura 2000

Définition	<p>Le réseau Natura 2000 regroupe les sites désignés en application de deux directives européennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la directive 2009/147/CE, dite directive "Oiseaux" qui prévoit la création de zones de protection spéciale (ZPS) ayant pour objectif de protéger les habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'oiseaux considérés comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe,</li> <li>- la directive 92/43/CEE dite directive "Habitats" qui prévoit la création de zones spéciales de conservation (ZSC) ayant pour objectif d'établir un réseau écologique. Lorsqu'ils ne sont pas encore validés par la Commission Européenne, ces périmètres sont dénommés "sites d'intérêt communautaire".</li> </ul>
------------	--

Le site d'étude est concerné par la proximité de cinq sites Natura 2000, listés ci-après.

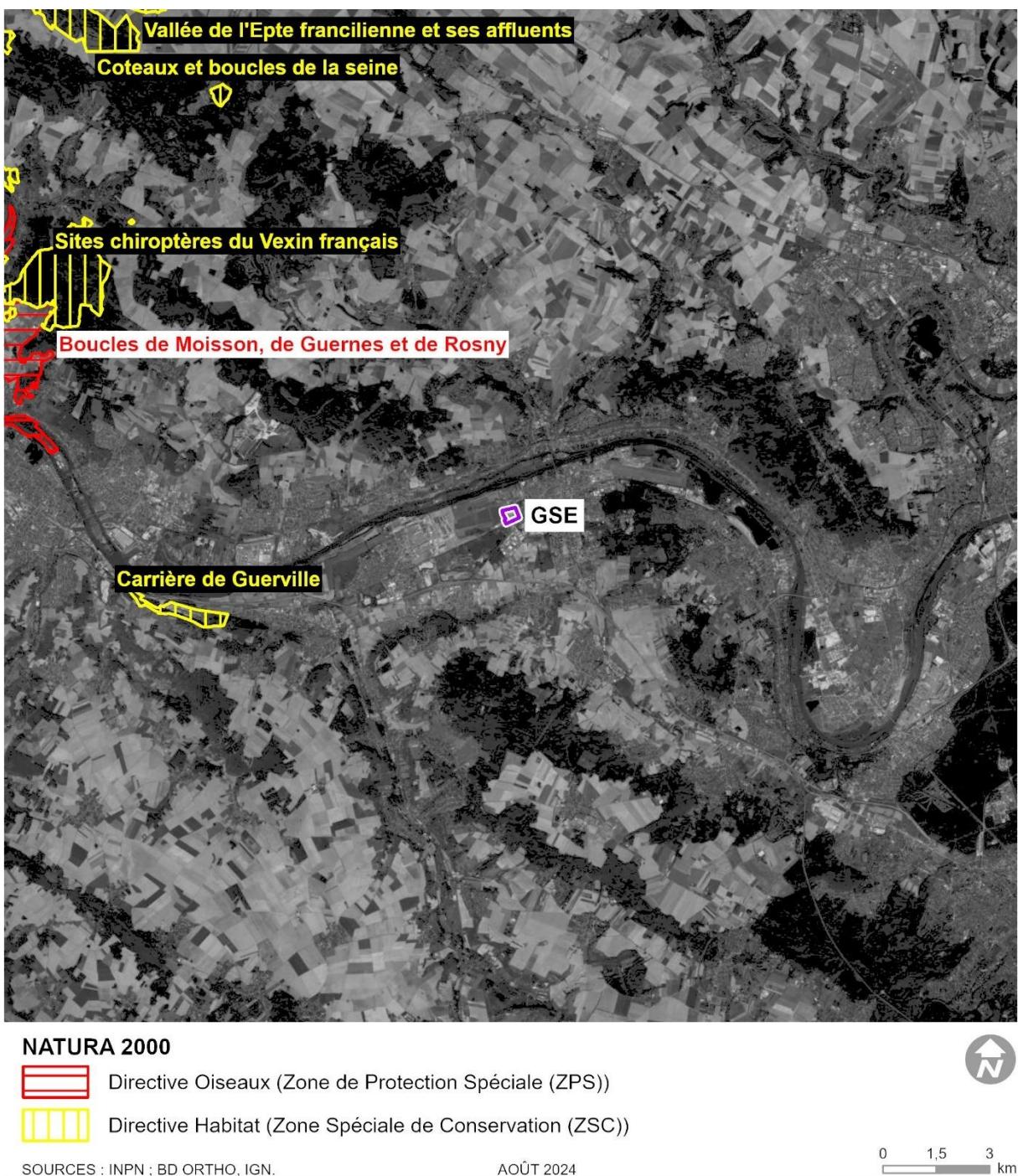
Tableau n° 1: Sites Natura 2000 en périphérie du site

Type	Désignation	Code	Localisation
Zone de Protection Spéciale (ZPS) Directive Oiseaux	Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny	FR1112012	Situé à 12,7 km au Nord-Ouest du site d'étude
Zone spéciale de conservation (ZSC) Directive Habitat faune flore	Carrière de Guerville	FR1102013	Situé à 8,2 km au Sud-Ouest du site d'étude
	Coteaux et boucles de la seine	FR1100797	Situé à 12,6 km au Nord-Ouest du site d'étude
	Sites chiroptères du Vexin français	FR1102015	Situé à 14,7 km au Nord-Ouest du site d'étude
	Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents	FR1102014	Situé à 16,5 km au Nord-Ouest du site d'étude

Source : [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr) Source : [FR1102013.pdf \(mnhn.fr\)](http://FR1102013.pdf (mnhn.fr)) ; [FR1100797.pdf \(mnhn.fr\)](http://FR1100797.pdf (mnhn.fr)) ; [FR1112012.pdf \(mnhn.fr\)](http://FR1112012.pdf (mnhn.fr)) ; [FR1102015.pdf \(mnhn.fr\)](http://FR1102015.pdf (mnhn.fr)) ; [FR1102014.pdf \(mnhn.fr\)](http://FR1102014.pdf (mnhn.fr))

Les données relatives aux milieux naturels remarquables décrits ci-après sont issues de la base de données en ligne de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) - <https://inpn.mnhn.fr/>, ainsi que des formulaires standards de données des sites Natura 2000 et des ZNIEFF.

Illustration n° 3 : Localisation des sites Natura 2000 les plus proches de la zone d'étude



a) La ZSC FR1102013 « Carrière de Guerville »❖ **Qualité et importance**

Il s'agit d'une ancienne carrière dont les activités d'extraction ont permis le développement de milieux pionniers variés et en constante évolution. De nombreux éboulis crayeux présents sont alimentés par l'effondrement régulier d'une falaise.

Le Sisymbre couché a pu se développer sur ces éboulis. Actuellement, les activités d'extraction ayant cessé, la carrière est en cours de réaménagement.

Un programme d'aménagement a été établi en concertation avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien afin de conserver la population de sisymbre.

❖ **Gestion du site et vulnérabilité**

Le site est inclus au sein d'une ancienne carrière de craie dont la production a cessé en 1998. Celle-ci est en cours de réaménagement.

Ce site constitue un habitat de substitution pour le Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*).

Le Sisymbre couché est particulièrement menacé par la fermeture des milieux et la stabilisation des terrains constituant actuellement des éboulis crayeux.

❖ **Mesures de conservation**

Un document d'objectif a été réalisé sur ce site. Il reprend les orientations préconisées par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien pour la préservation du Sisymbre couché dans le cadre de l'étude réalisée lors du projet de réhabilitation de la carrière.

❖ **Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR1102013 inscrite à l'annexe I de la directive 92/43/CEE et évaluation**

Tableau n° 2 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la « Carrière de Guerville » en ZSC

DESIGNATION		EVALUATION		
Code-Nom	Superficie (Ha)	Superficie relative	Degré de conservation	Evaluation globale
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (* sites d'orchidées remarquables)	2,35	2 ≥ p > 0 %	Moyenne / réduite	Significative

Source : [FR1102013.pdf \(mnhn.fr\)](http://FR1102013.pdf (mnhn.fr))

❖ **Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation**

Les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la « Carrière de Guerville » en tant que ZSC sont listées ci-dessous.

Tableau n° 3 : Espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la « Carrière de Guerville » en ZSC

POPULATION			EVALUATION	
Nom commun	Nom scientifique	Statut	Population relative	Evaluation globale
Érucastre couché	<i>Sisymbrium supinum</i>	Résidente (sédentaire)	15 ≥ p > 2 %	Bonne

Source : [FR1102013.pdf \(mnhn.fr\)](http://FR1102013.pdf (mnhn.fr))

b) La ZSC FR1100797 « Coteaux et boucles de la seine »❖ Qualité et importance

Le site est principalement constitué de coteaux calcaires où se développent des pelouses et des boisements calcicoles. Les formations végétales acidiphiles sèches (landes et pelouses), d'un grand intérêt phytoécologique sont situées sur les terrasses alluviales de la boucle de Moisson.

Ce site présente des habitats rares en Ile-de-France ainsi que des espèces végétales en limite de répartition biogéographique.

❖ Gestion du site et vulnérabilité

Les méandres de la Seine, en limite nord-ouest de la région présentent des versants d'orientation, de pente et de substrat variables et contrastés. Une partie du site a été acquise par la région Ile-de-France via l'Agence des Espaces Verts (Bois du Parc, landes de la boucle de Moisson).

La principale menace porte sur l'envahissement naturel, par les ligneux, des landes et des pelouses (fermeture des milieux).

❖ Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR1100797 inscrite à l'annexe I de la directive 92/43/CEE et évaluation

Tableau n° 4 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des « Coteaux et boucles de la seine » en ZSC

DESIGNATION		EVALUATION		
Code-Nom	Superficie (Ha)	Superficie relative	Degré de conservation	Evaluation globale
2330 Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	0,43	-	-	-
3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp	0,01	-	-	-
4030 Landes sèches européennes	70,26	2 ≥ p > 0 %	Moyenne / réduite	Significative
5110 Formations stables xéothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses ( <i>Berberidion</i> p.p.)	0,65	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Bonne
5130 Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	3,46	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Bonne
6110 Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alysso-Sedion</i> albi	0,27	-	-	-
6120 Pelouses calcaires de sables xériques	8,88	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Bonne

DESIGNATION		EVALUATION		
Code-Nom	Superficie (Ha)	Superficie relative	Degré de conservation	Evaluation globale
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	216,3	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Excellente
6230 Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	5,49	2 ≥ p > 0 %	Moyenne / réduite	Significative
6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	1,77	2 ≥ p > 0 %	Moyenne / réduite	Significative
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	1,89	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Bonne
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	24,09	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Bonne
7220 Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	0,26	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Bonne
7230 Tourbières basses alcalines	0,14	2 ≥ p > 0 %	Moyenne / réduite	Bonne
8160 Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	0,01	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Bonne
8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	0,05	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Bonne
8310 Grottes non exploitées par le tourisme	0,01	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Bonne
91E0 Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	1,96	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Significative
9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion roburi-petraeae ou Ilici-Fagenion)	21,36	2 ≥ p > 0 %	Moyenne / réduite	Bonne
9130 Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	612,41	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Bonne

DESIGNATION		EVALUATION		
Code-Nom	Superficie (Ha)	Superficie relative	Degré de conservation	Evaluation globale
9180 Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	30,48	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Bonne

Source : [FR1100797.pdf \(mnhn.fr\)](FR1100797.pdf (mnhn.fr))

#### ❖ Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des « Coteaux et boucles de la seine » en tant que ZSC sont listées ci-dessous.

Tableau n° 5 : Espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des « Coteaux et boucles de la seine » en ZSC

POPULATION			EVALUATION	
Nom commun	Nom scientifique	Statut	Population relative	Evaluation globale
Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Résidente (sédentaire)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
Bombyx Evérie	<i>Eriogaster catax</i>	Résidente (sédentaire)	Non significative	-
Lucane Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Résidente (sédentaire)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
Pique-prune	<i>Osmodesma eremita</i>	Résidente (sédentaire)	Non significative	-
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Résidente (sédentaire)	Non significative	-
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Hivernage (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Hivernage (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Significative
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Hivernage (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Significative
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Hivernage (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Significative

Source : [FR1100797.pdf \(mnhn.fr\)](FR1100797.pdf (mnhn.fr))

c) La ZPS FR1112012 « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny »

❖ **Qualité et importance**

Ces deux boucles de Seine revêtent une importance ornithologique primordiale en Île-de-France, déjà constatée par plusieurs classements et inventaires (ZNIEFF de type I et II, ZICO) et justifiant différentes protections juridiques. Elles comprennent à la fois de grands espaces boisés et des plans d'eau régulièrement égrenés le long du fleuve (Sandrancourt, Lavacourt, Freneuse) qui accueillent de nombreux oiseaux d'eau.

On y observe des habitats rares (landes, zones steppiques), utilisés par les oiseaux non seulement en période de reproduction mais encore lors des passages prénuptiaux ou postnuptiaux. Le site revêt ainsi un grand intérêt en tant qu'étape migratoire pour l'Œdicnème criard (avec des effectifs s'élevant jusqu'à une centaine d'individus) ou l'Alouette lulu (jusqu'à 20 individus).

Outre les espèces régulièrement observées sur le site et prises en compte dans les tableaux de cette fiche, on peut aussi y contacter d'autres espèces remarquables plus occasionnelles (Milan noir, Busard des roseaux, Busard cendré, Autour des palombes, Bécassine sourde...).

La présence de ces plans d'eau, parfois de grande superficie (base de loisir de Lavacourt) en font un dortoir hivernal et une zone d'hivernage d'importance régionale, usités par de nombreux laridés et anatidés.

❖ **Gestion du site et vulnérabilité**

Le site est situé au sein d'une zone de méandres de la Seine en aval de l'agglomération parisienne. La Seine constitue, sur ce secteur, une vallée alluvionnaire particulièrement large. Elle entaille au nord le plateau calcaire du Vexin français. Les boucles et les boisements attenants de fond de vallée (forêt de Rosny) constituent une entité écologique très favorable à l'avifaune.

Les espaces boisés présents au sein de ce site bénéficient actuellement d'une gestion compatible avec les objectifs de préservation de l'avifaune. Concernant les espaces ouverts, le risque majeur concerne la fermeture du milieu par un boisement spontané qui compromettra à terme la présence des espèces qui y sont associées. En tout état de cause et sous réserve de la prise en compte de réglementations déjà existantes (sites classés), l'exploitation des matériaux alluvionnaires reste envisageable à l'intérieur du périmètre de la ZPS dans la mesure où la remise en état des sites sera envisagée dans une vocation naturelle. Enfin, la gestion des berges de la Seine et des îles incluses dans le périmètre devra permettre le développement d'une végétation naturelle (roselières, ripisylve).

Les espaces boisés présents au sein de ce site bénéficient actuellement d'une gestion compatible avec les objectifs de préservation de l'avifaune. Concernant les espaces ouverts, le risque majeur concerne la fermeture du milieu par un boisement spontané qui compromettra à terme la présence des espèces qui y sont associées. En tout état de cause et sous réserve de la prise en compte de réglementations déjà existantes (sites classés), l'exploitation des matériaux alluvionnaires reste envisageable à l'intérieur du périmètre de la ZPS dans la mesure où la remise en état des sites sera envisagée dans une vocation naturelle. Enfin, la gestion des berges de la Seine et des îles incluses dans le périmètre devra permettre le développement d'une végétation naturelle (roselières, ripisylve).

❖ **Mesures de conservation**

Un document d'objectif sera réalisé afin de déterminer les orientations de gestion du site. Celles-ci porteront notamment sur le maintien de milieu ouvert favorable à l'Œdicnème criard, à l'Engoulevent d'Europe et à l'Alouette lulu.

❖ **Habitats d'intérêt communautaire de la ZPS FR1112012 inscrite à l'annexe I de la directive 92/43/CEE et évaluation**

Aucuns habitats d'intérêt communautaire ne sont identifiés pour les « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny ».

❖ **Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation**

Les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny » en tant que ZPS sont listées ci-dessous.

Tableau n° 6 : Espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny » en ZPS

POPULATION			EVALUATION	
Nom commun	Nom scientifique	Statut	Population relative	Evaluation globale
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Concentration (migratrice)	15 ≥ p > 2 %	Significative
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Hivernage (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
		Reproduction (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Reproduction (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
		Concentration (migratrice)	100 ≥ p > 15 %	Bonne
Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	Reproduction (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Reproduction (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Hivernage (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
		Concentration (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Concentration (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	Concentration (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	Concentration (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	Concentration (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Bonne

POPULATION			EVALUATION	
Nom commun	Nom scientifique	Statut	Population relative	Evaluation globale
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Concentration (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	Hivernage (migratrice)	$15 \geq p > 2 \%$	Significative
		Reproduction (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	Hivernage (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne
		Concentration (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	Hivernage (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne
		Concentration (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	Hivernage (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne
		Concentration (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Reproduction (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne
		Concentration (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Concentration (migratrice)	$15 \geq p > 2 \%$	Bonne
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Reproduction (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Résidente (sédentaire)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne

POPULATION			EVALUATION	
Nom commun	Nom scientifique	Statut	Population relative	Evaluation globale
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Résidente (sédentaire)	$2 \geq p > 0 \%$	Excellente
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Hivernage (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne
		Reproduction (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Reproduction (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	Concentration (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Significative
Harle piette	<i>Mergellus albellus</i>	Hivernage (migratrice)	Non significative	-
Canard siffleur	<i>Mareca penelope</i>	Hivernage (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne
Canard souchet	<i>Spatula clypeata</i>	Hivernage (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne
		Reproduction (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne
Combattant varié	<i>Calidris pugnax</i>	Concentration (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Significative
Pic mar	<i>Leiopicus medius</i>	Résidente (sédentaire)	$2 \geq p > 0 \%$	Excellente
Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i>	Hivernage (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Hivernage (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Significative
		Reproduction (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne

POPULATION			EVALUATION	
Nom commun	Nom scientifique	Statut	Population relative	Evaluation globale
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Hivernage (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Hivernage (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	Concentration (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Significative
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Concentration (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Significative
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Hivernage (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
		Reproduction (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Hivernage (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
		Reproduction (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	Hivernage (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Hivernage (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
		Reproduction (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Hivernage (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Significative
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Hivernage (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Significative
		Reproduction (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Bonne

POPULATION			EVALUATION	
Nom commun	Nom scientifique	Statut	Population relative	Evaluation globale
Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	Hivernage (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	Hivernage (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Significative
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Reproduction (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Reproduction (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Reproduction (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Significative
		Concentration (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Significative
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Reproduction (migratrice)	Non significative	-
		Concentration (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne

Source : [FR1112012.pdf \(mnhn.fr\)](http://FR1112012.pdf (mnhn.fr))

d) La ZSC FR1102015 « Sites chiroptères du Vexin français »

❖ Qualité et importance

Le réseau de cavités souterraines présent au nord-ouest de la région parisienne est un des secteurs les plus riches du Bassin parisien concernant la diversité des chiroptères présents en hibernation.

Ce secteur s'étend en grande partie sur le Val d'Oise et les Yvelines ainsi qu'en région Picardie.

❖ Gestion du site et vulnérabilité

Les motivations à l'origine de la proposition du présent site sont la conservation de secteurs d'hibernation de chiroptères. Aussi, le site comprend spécifiquement des cavités souterraines constitués d'anciennes carrières. Les périmètres proposés correspondent à l'ensemble du réseau des cavités souterraines.

Les cavités concernées sont principalement menacées par leur comblement, leurs aménagements, leur fermeture, ainsi que par la fréquentation des cavités en période hivernale.

❖ Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR1102015 inscrite à l'annexe I de la directive 92/43/CEE et évaluation

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été recensé pour la ZSC « Sites chiroptères du Vexin français ».

### ❖ Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des « Sites chiroptères du Vexin français » en tant que ZSC sont listées ci-dessous.

Tableau n° 7 : *Espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des « Sites chiroptères du Vexin français » en ZSC*

POPULATION			EVALUATION	
Nom commun	Nom scientifique	Statut	Population relative	Evaluation globale
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Résidente (sédentaire)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Résidente (sédentaire)	$2 \geq p > 0 \%$	Significative
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Résidente (sédentaire)	$2 \geq p > 0 \%$	Significative
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Résidente (sédentaire)	Non significative	-
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Résidente (sédentaire)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne

Source : [FR1102015.pdf \(mnhn.fr\)](http://FR1102015.pdf (mnhn.fr))

e) La ZSC FR1102014 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »

### ❖ Qualité et importance

La vallée de l'Epte constitue une entité écologique de grande importance à l'échelon du Bassin parisien présentant des milieux humides et des coteaux ayant conservé leurs caractères naturels.

L'Epte et ses affluents sont caractérisés par la présence d'habitats naturels et d'espèces remarquables (espèces piscicoles, habitats alluviaux). Les coteaux présentent, pour leur part, un ensemble de milieux ouverts ou semi-ouverts d'une grande richesse écologique mais aussi paysagère.

### ❖ Gestion du site et vulnérabilité

Situé à l'extrême nord-ouest de l'Île-de-France, la vallée de l'Epte est caractérisée par une agriculture encore largement diversifiée. La conservation d'un système hydraulique naturel a permis de maintenir une qualité de l'eau et des milieux humides remarquables.

Ce site est menacé par la fermeture des milieux à la suite de l'abandon des pratiques agricoles extensives, par les travaux de drainage, de remblaiement, de profilage des berges. Les risques de pollution et d'eutrophisation des milieux aquatiques sont aussi à prendre en compte.

❖ **Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR1102014 inscrite à l'annexe I de la directive 92/43/CEE et évaluation**

Tableau n° 8 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents » en ZSC

DESIGNATION		EVALUATION		
Code-Nom	Superficie (Ha)	Superficie relative	Degré de conservation	Evaluation globale
3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp	3,33	-	-	-
3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	0,35	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Significative
3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	54,58	2 ≥ p > 0 %	Moyenne / réduite	Bonne
5130 Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	7,99	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Bonne
6120 Pelouses calcaires de sables xériques	7,94	2 ≥ p > 0 %	Moyenne / réduite	Significative
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	166,02	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Bonne
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	31,55	2 ≥ p > 0 %	Moyenne / réduite	Significative
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	57,82	2 ≥ p > 0 %	Moyenne / réduite	Significative
7220 Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	11,96	2 ≥ p > 0 %	Moyenne / réduite	Significative
7230 Tourbières basses alcalines	3,75	-	-	-
8160 Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	0,01	-	-	-
91E0 Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	216,35	2 ≥ p > 0 %	Moyenne / réduite	Significative

DESIGNATION		EVALUATION		
Code-Nom	Superficie (Ha)	Superficie relative	Degré de conservation	Evaluation globale
9130 Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	151,22	2 ≥ p > 0 %	Moyenne / réduite	Significative
9180 Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	0,79	-	-	-

Source : [FR1102014.pdf \(mnhn.fr\)](http://FR1102014.pdf (mnhn.fr))

#### ❖ Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents » en tant que ZSC sont listées ci-dessous.

Tableau n° 9 : Espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents » en ZSC

POPULATION			EVALUATION	
Nom commun	Nom scientifique	Statut	Population relative	Evaluation globale
Bavard	<i>Cottus perifretum</i>	Résidente (sédentaire)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Résidente (sédentaire)	Non significative	-
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Résidente (sédentaire)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
Écrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Résidente (sédentaire)	15 ≥ p > 2 %	Bonne
Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	Reproduction (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Significative
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	Résidente (sédentaire)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Hivernage (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Bonne
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Hivernage (migratrice)	2 ≥ p > 0 %	Bonne

POPULATION			EVALUATION	
Nom commun	Nom scientifique	Statut	Population relative	Evaluation globale
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Hivernage (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Hivernage (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Hivernage (migratrice)	$2 \geq p > 0 \%$	Bonne

Source : [FR1102014.pdf \(mnhn.fr\)](http://FR1102014.pdf (mnhn.fr))

## 1.2. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

### DEFINITION

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), initié en 1982, a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les zones de type 1, de superficie généralement limitée, elles sont caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou des milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- les zones de type 2, sont de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaires...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Les inventaires ZNIEFF sont des outils de connaissance du patrimoine naturel. Elles n'ont pas de portée juridique par elles-mêmes mais signalent néanmoins l'existence de richesses naturelles à protéger et à mettre en valeur.

Illustration n° 4 : Localisation des ZNIEFF à proximité de la zone d'étude



### ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE



ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique

SOURCES : INPN ; BD ORTHO, IGN.

AOÛT 2024

0 150 300 m



Le site de projet est concerné par la présence d'une ZNIEFF de type I et aucune ZNIEFF de type II situé à proximité du site.

Tableau n° 10 : ZNIEFF de type I situé à proximité de la zone d'étude

Type	Désignation	Code	Localisation
ZNIEFF de type I	Carrières de Flins	110001480	Situé à 235 m au Sud-Ouest du site d'étude

Source : INPN

Tableau n° 11 : Principales caractéristiques de la ZNIEFF de type I

Nom	Carrières de Flins
Code	110001480
Type	I
Localisation	Situé à 235 m au Sud-Ouest du site d'étude
Superficie	171,52 ha
Habitats déterminants (Code EUNIS)	Les habitats déterminants ne sont pas renseignés pour cette ZNIEFF
Espèces déterminantes	2 espèces d'Amphibiens 2 espèces de Lépidoptères 4 espèces d'Oiseaux 3 espèces d'Orthoptères 10 espèces de Phanérogames

Source : Carrières de Flins : [110001480.pdf \(mnhn.fr\)](http://110001480.pdf (mnhn.fr))

### 1.3. Arrêté de Protection de Biotope

#### DEFINITION

L'Arrêté de Protection de Biotope a pour vocation la conservation de l'habitat d'espèces protégées. C'est un outil de protection réglementaire de niveau départemental, dont la mise en œuvre est relativement souple.

La plupart des arrêtés de protection de biotope font l'objet d'un suivi soit directement à travers un comité placé sous l'autorité du préfet, soit indirectement dans le cadre de dispositifs tels que Natura 2000 et par appropriation par les acteurs locaux.

La zone d'étude est concernée par la présence d'un site arrêté de Protection de Biotope référencé dans le tableau ci-dessous.

Nom	Code	Superficie	Localisation
Le bout du monde	FR3800005	47 ha	Situé à 4,3 km à l'Ouest de la zone d'étude

Source : [INPN - Le Bout Du Monde, Arrêté de protection de biotope - Présentation \(mnhn.fr\)](http://INPN - Le Bout Du Monde, Arrêté de protection de biotope - Présentation (mnhn.fr))

## 1.4. Zones humides

### DEFINITION

Une zone humide, au sens juridique de l'article L211-1 du code de l'environnement, se définit comme "les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année".

Ces milieux présentent une diversité écologique remarquable tant d'un point de vue faunistique que floristique. En effet, près de 50% des espèces d'oiseaux en dépendent, elles sont indispensables à la reproduction des amphibiens et de certaines espèces de poissons, et environ 30% des espèces végétales remarquables et menacées en France y sont inféodées.

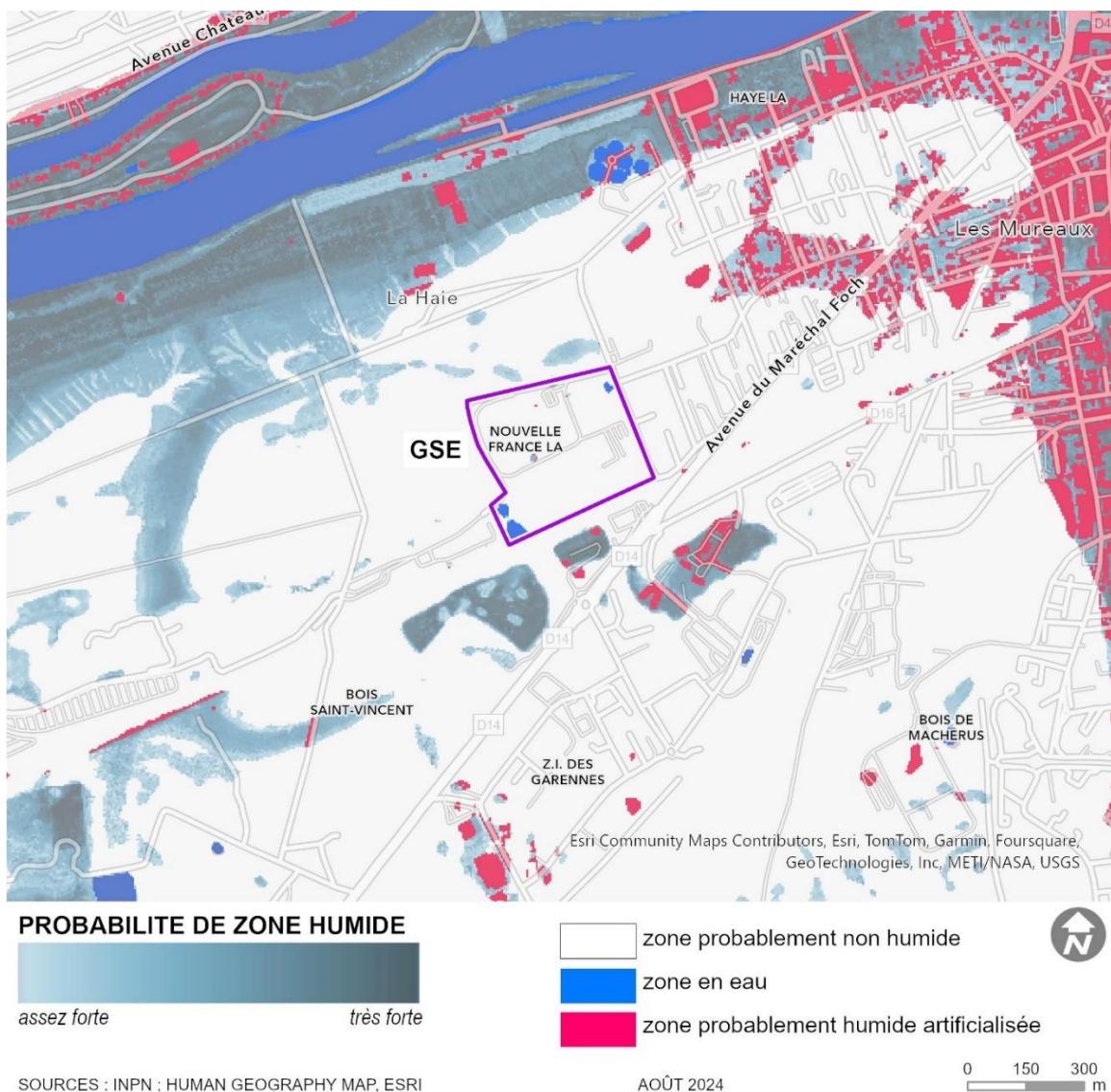
Une zone est considérée comme humide si elle présente **au moins l'un des deux critères suivants** (définis par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009) :

- les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 de l'arrêté [...],
- sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
  - soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
  - soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2. de l'arrêté.

### 1.4.1. **Zones probablement humides**

Ce terme désigne des enveloppes au sein desquelles il existe une forte probabilité de présence de zone humide. Elles sont signalées dans des cartes de pré-localisation qui peuvent être obtenues soit par modélisation, soit à partir de données cartographiées ayant un lien avec le caractère humide du milieu (carte des zones inondables, des corridors fluviaux, des peupleraies...).

### *Illustration n° 5 : Cartographie des zones probablement humides*



La zone d'étude n'est pas concernée par le zonage de probabilité de zones humides.

### 1.4.2. Zones humides remarquables

Selon le SDAGE Seine Normandie, les données concernant les Zones Humides Remarquables dans ce secteur sont manquantes. Cependant, selon l'illustration suivante, on peut retrouver les principales Zones Humides à proximité de la zone de projet.

Illustration n° 6 : Zones Humides Remarquables identifiées à proximité de la zone d'étude



Deux Zones Humides Remarquables, liées à la Seine, sont identifiées au Nord-Ouest de la zone d'étude.

## 2. Données bibliographiques communales

### 2.1. Les espèces végétales remarquables

La base de données en ligne de l'INPN a été consultée pour la commune de Les Mureaux (78).

Les espèces végétales apparaissant sur la commune de Les Mureaux et faisant l'objet d'un statut de protection ou de menace sur la Liste Rouge de la Flore vasculaire à l'échelle nationale ou de l'Ile-de-France sont listées dans le tableau ci-après.

Tableau n° 12 : Espèces végétales remarquables – Les Mureaux

Nom scientifique	Nom commun	Liste Rouge Ile-de-France	Protection Régionale
<i>Agrostemma githago</i>	Nielle des blés	CR	-
<i>Anthericum liliago</i>	Phalangère à fleurs de lis	EN	Article 1
<i>Apera interrupta</i>	Apère interrompue	VU	-
<i>Artemisia campestris</i>	Armoise champêtre	VU	-
<i>Butomus umbellatus</i>	Butome en ombelle	VU	-
<i>Campanula persicifolia</i>	Campanule à feuilles de pêcher	EN	-
<i>Chenopodium murale</i>	Chénopodiastre des murs	NT	-
<i>Chenopodium vulvaria</i>	Chénopode fétide	NT	-
<i>Cladanthus mixtus</i>	Cladanthe mixte	CR	-
<i>Coincya monensis</i>	Coincye à fleurs de giroflée	EN	-
<i>Crassula tillaea</i>	Crassule tillée	NT	-
<i>Cuscuta europaea</i>	Cuscute d'Europe	VU	Article 1
<i>Descurainia sophia</i>	Descurainie sagesse	CR	-
<i>Draba muralis</i>	Drave des murs	VU	Article 1
<i>Galium parisense</i>	Gaillet de Paris	VU	-
<i>Hypochaeris glabra</i>	Porcelle glabre	VU	-
<i>Lathyrus hirsutus</i>	Gesse hérissée	NT	-
<i>Medicago monspeliaca</i>	Luzerne de Montpellier	CR	Article 1
<i>Mentha pulegium</i>	Menthe pouliot	EN	-
<i>Minuartia setacea</i>	Minuartie sétacée	EN	-
<i>Orobanche minor</i>	Orobanche à petites fleurs	VU	-
<i>Plantago arenaria</i>	Plantain des sables	NT	-
<i>Poa palustris</i>	Pâturin des marais	EN	Article 1
<i>Prospero autumnale</i>	Scille d'automne	VU	-
<i>Roemeria argemone</i>	Roemérie argémone	NT	-

Nom scientifique	Nom commun	Liste Rouge Ile-de-France	Protection Régionale
<i>Scleranthus perennis</i>	Scléranthe vivace	VU	-
<i>Silene conica</i>	Silène conique	EN	-
<i>Sison amomum</i>	Sison amome	LC	Article 1
<i>Tordylium maximum</i>	Tordyle élevé	NT	-
<i>Trifolium scabrum</i>	Trèfle scabre	VU	-
<i>Trifolium striatum</i>	Trèfle strié	VU	-
<i>Turritis glabra</i>	Tourette glabre	VU	-
<i>Verbascum nigrum</i>	Molène noire	NT	-
<i>Veronica verna</i>	Véronique printanière	VU	-
<i>Vicia lathyroides</i>	Vesce fausse gesse	VU	-
<i>Vitis vinifera</i>	Vigne	CR	-

Source : [INPN - Biodiversité dans les territoires \(mnhn.fr\)](http://INPN - Biodiversité dans les territoires (mnhn.fr))

[Liste rouge modification 2014 JV -1 \(arb-idf.fr\)](http://Liste rouge modification 2014 JV -1 (arb-idf.fr))

Liste rouge : Mise à jour de la Liste rouge de la Flore vasculaire de l'Ile-de-France. Conservatoire botanique national du Bassin parisien ; Museum national d'Histoire naturelle ; Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) - Février 2014. Document PDF. DD = données insuffisantes ; LC = Préoccupation mineure ; NT = quasi-menacé ; VU = vulnérable ; EN = en danger ; CR et CR\* = en danger critique d'extinction – présumé éteint ; RE = éteint à l'échelle régionale.

## 2.2. La faune remarquable

### a) Les Oiseaux nicheurs

Au total, 110 espèces d'oiseaux ont été recensées dans la commune Les Mureaux. Les espèces non listées ci-après sont communes et non menacées ou non protégées à l'échelle régionale ou nationale. Les espèces d'oiseaux remarquables connues sur le territoire communal Les Mureaux sont listées ci-après.

Tableau n° 13 : Avifaune connue sur la commune Les Mureaux

Nom français	Nom scientifique	Directive « Oiseaux »	Protection	Liste rouge Ile-de-France	Cortège
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	-	Nationale	NT	Ubiquiste
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Ann I	Nationale	NAb	Milieux aquatiques et humides
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Ann II	Nationale	VU	Milieux agricoles
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	-	Nationale	LC	Milieux aquatiques et humides
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	-	Nationale	NT	Milieux bâties

Nom français	Nom scientifique	Directive « Oiseaux »	Protection	Liste rouge Île-de-France	Cortège
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	Ann I	Nationale	-	Milieux aquatiques et humides
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Ann I	Nationale	VU	Milieux forestiers
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	-	Nationale	VU	Milieux forestiers
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	-	Nationale	EN	Milieux boisés
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	-	Nationale	EN	Ubiquiste
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	-	Nationale	LC	Milieux agricoles
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	-	Nationale	LC	Milieux boisés
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	Ann I	Nationale	EN	Milieux aquatiques et humides
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	Ann I et II	Nationale	-	Milieux aquatiques et humides
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	Ann I et II	Nationale	CR	Milieux aquatiques et humides
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	-	Nationale	NT	Ubiquiste
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	-	Nationale	NAb	Milieux aquatiques et humides
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Ann II	Nationale	LC	Ubiquiste
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	-	Nationale	LC	Milieux ouverts et semi-ouverts
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	-	Nationale	NT	Milieux boisés
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	-	Nationale	LC	Milieux aquatiques
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	-	Nationale	LC	Milieux boisés
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	-	Nationale	NT	Milieux agricoles
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	-	Nationale	-	Milieux ouverts et semi-ouverts
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	-	Nationale	LC	Milieux ouverts et semi-ouverts
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	Nationale	LC	Ubiquiste
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	-	Nationale	NT	Milieux agricoles
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	-	Nationale	VU	Ubiquiste

Nom français	Nom scientifique	Directive « Oiseaux »	Protection	Liste rouge Île-de-France	Cortège
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	-	Nationale	LC	Milieux ouverts
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Ann I et II	Nationale	LC	Milieux aquatiques et humides
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	-	-	CR	Milieux aquatiques et humides
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	Ann II	Nationale	-	Milieux aquatiques et humides
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Ann I et II	Nationale	NT	Milieux aquatiques et humides
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Ann II	Nationale	LC	Milieux aquatiques et humides
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	Ann II	Nationale	CR	Milieux aquatiques et humides
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	Ann II	Nationale	LC	Milieux aquatiques et humides
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	Ann II	Nationale	VU	Milieux aquatiques et humides
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	Ann II	Nationale	CR	Milieux agricoles ; Milieux bâtis
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	-	Nationale	NAb	Milieux aquatiques et humides ; Milieux bâtis
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	-	Nationale	LC	Milieux aquatiques et humides
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	Ann I	Nationale	-	Milieux aquatiques et humides
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	-	Nationale	NT	Milieux aquatiques et humides
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	Ann I	Nationale	-	Milieux aquatiques et humides
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	-	Nationale	LC	Milieux aquatiques et humides

Nom français	Nom scientifique	Directive « Oiseaux »	Protection	Liste rouge Île-de-France	Cortège
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	-	Nationale	LC	Milieux forestiers
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Ann II	Nationale	LC	Milieux ouverts et semi-ouverts
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Ann II	Nationale	NAb	Milieux boisés
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	Ann II	Nationale	-	Milieux boisés
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Ann II	Nationale	LC	Milieux boisés
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Ann I	Nationale	-	Milieux agricoles
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	Ann II	Nationale	-	Milieux aquatiques et humides
Harle piette	<i>Mergellus albellus</i>	Ann I	Nationale	-	Milieux aquatiques et humides
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	-	Nationale	LC	Milieux aquatiques et humides
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Ann I	Nationale	NAb	Milieux aquatiques et humides
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	-	Nationale	NT	Milieux bâtis
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-	Nationale	VU	Milieux bâtis
Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	Ann II	Nationale	-	Milieux aquatiques et humides
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	-	Nationale	NT	Milieux agricoles
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	-	Nationale	VU	Milieux agricoles
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	-	Nationale	LC	Milieux ouverts et semi-ouverts
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	-	Nationale	NT	Milieux boisés
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	Ann II	Nationale	-	Milieux aquatiques et humides
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	-	Nationale	LC	Milieux bâtis
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Ann I	Nationale	LC	Milieux aquatiques et humides
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Ann II	Nationale	LC	Ubiquiste
Mésange à longue-queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	-	Nationale	NT	Ubiquiste

Nom français	Nom scientifique	Directive « Oiseaux »	Protection	Liste rouge Île-de-France	Cortège
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	-	Nationale	LC	Ubiquiste
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-	Nationale	LC	Ubiquiste
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	-	Nationale	LC	Milieux forestiers
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	-	Nationale	LC	Milieux boisés
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	-	Nationale	LC	Milieux forestiers
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	Nationale	VU	Milieux bâties
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	-	Nationale	EN	Milieux bocagers
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Ann II	Nationale	LC	Milieux aquatiques et humides
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Ann I	Nationale	VU	Milieux agricoles
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	Ann I et II	Nationale	NAb	
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	-	Nationale	EN	Milieux aquatiques et humides
Pic épeiche	<i>Dendrocops major</i>	-	Nationale	LC	Milieux boisés
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	-	Nationale	VU	Milieux forestiers
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Ann I	Nationale	LC	Milieux forestiers
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Ann I	Nationale	LC	Milieux forestiers
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	-	Nationale	LC	Milieux boisés
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>	Ann I	Nationale	LC	Milieux bâties
Pigeon colombe	<i>Columba oenas</i>	Ann II	Nationale	LC	Milieux boisés
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	Nationale	LC	Ubiquiste
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	-	Nationale	-	Milieux boisés
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	-	Nationale	EN	Milieux ouverts et semi-ouverts humides
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	-	Nationale	-	Milieux aquatiques et humides
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Ann I et II	Nationale	-	Milieux agricoles
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	-	Nationale	EN	Milieux forestiers

Nom français	Nom scientifique	Directive « Oiseaux »	Protection	Liste rouge Île-de-France	Cortège
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	Nationale	LC	Ubiquiste
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	-	Nationale	LC	Milieux forestiers
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	-	Nationale	LC	Milieux forestiers
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	-	Nationale	LC	Ubiquiste
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	Nationale	LC	Ubiquiste
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	-	Nationale	LC	Milieux forestiers
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	-	Nationale	LC	Milieux bâties
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	-	Nationale	LC	Milieux aquatiques et humides
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	Ann I et II	Nationale	CR	Milieux aquatiques et humides
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	-	Nationale	EN	Milieux semi-ouverts et anthropiques
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	-	Nationale	LC	Ubiquiste
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Ann I	Nationale	VU	Milieux aquatiques et humides
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	-	Nationale	VU	Milieux agricoles
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	-	Nationale	NAb	Milieux forestiers
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Ann II	Nationale	LC	Ubiquiste
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	-	Nationale	NAb	Milieux agricoles
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	Nationale	LC	Ubiquiste
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Ann II	Nationale	VU	Milieux ouverts à semi-ouverts
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	-	Nationale	VU	Ubiquiste

Directive « Oiseaux » : Directive "Oiseaux" 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JO L 20 du 26.1.2010, p. 7-25) modifiant la Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JO L 103 du 25.4.1979, p. 1-18) ; Annexe I : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale).

Protection Nationale : Liste des espèces protégées à l'échelle nationale en vertu de l'arrêté du 29 octobre 2009 ; cette protection concerne les individus ainsi que les sites de reproduction et de repos des espèces.

Liste rouge Île-de-France : BIRARD J., ZUCCA M., LOIS G. et Natureparif, 2012. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France. Paris. 72 p – Version mise à jour de 2018 ; Les catégories UICN pour la Liste rouge : \* RE : Espèce disparue régionalement ; \* Espèces menacées de disparition en Île-de-France : CR : En danger critique - EN : En danger - VU : Vulnérable

; \* Autres catégories : NT : Quasi menacée - LC : Préoccupation mineure - DD : Données insuffisantes - NA : Non applicable - NE : Non évaluée.

### b) Les Mammifères

Huit espèces de mammifères sont connues sur le ban communal Les Mureaux. Parmi celles-ci, deux sont protégées, il s'agit de l'écureuil roux et du hérisson d'Europe.

Tableau n° 14 : Mammalofaune connue sur la commune Les Mureaux

Nom français	Nom scientifique	Directive « Habitats »	Protection	Liste rouge France
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	-	-	LC
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	-	LC
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	-	Nationale	LC
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	-	Nationale	LC
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	-	-	NAa
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	-	LC
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	-	LC
Tamia de Sibérie	<i>Tamias sibiricus</i>	-	-	NAa

Directive « Habitats » : DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Annexe II : Espèces d'intérêt communautaire ; Annexe IV : Espèce devant faire l'objet d'une protection nationale

Protection : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Liste rouge France : IUCN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France. \* RE : Espèce disparue en France ; \* Espèces menacées de disparition en France métropolitaine ; CR : En danger critique ; EN : En danger ; VU : Vulnérable ; \* Autres catégories : NT : Quasi menacée - LC : Préoccupation mineure - DD : Données insuffisantes - NA : Non applicable - NE : Non évaluée.

### c) Les Chiroptères

Une seule espèce de chiroptère est connue sur le territoire communal Les Mureaux. Cette dernière est protégée, il s'agit de la pipistrelle commune.

Tableau n° 15 : Chiroptères connus sur la commune Les Mureaux

Nom français	Nom scientifique	Directive « Habitats »	Protection	Liste rouge Île-de-France
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Ann IV	Nationale	NT

Directive « Habitats » : DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Annexe II : Espèces d'intérêt communautaire ; Annexe IV : Espèce devant faire l'objet d'une protection nationale

Protection : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Liste rouge Île-de-France : LOÏS G., JULIEN J.-F. & DEWULF L., 2017. Liste rouge régionale des chauves-souris d'Île-de-France. Pantin : Natureparif. 152 p. \* RE : Espèce disparue d'Île-de-France ; \* Espèces menacées de disparition en Île-de-France ; CR : En danger critique ; EN : En danger ; VU : Vulnérable ; \* Autres catégories : NT : Quasi menacée - LC : Préoccupation mineure - DD : Données insuffisantes - NA : Non applicable - NE : Non évaluée.

#### d) Les Amphibiens

D'après les bases de données de l'INPN, il existe cinq espèces d'Amphibiens sur le territoire communal Les Mureaux.

Tableau n° 16 : Amphibiens connus sur le territoire Les Mureaux

Nom français	Nom scientifique	Directive « Habitats »	Protection	Liste rouge Ile-de-France
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	Ann IV	Nationale	EN
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	-	Nationale	LC
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Ann V	Nationale	NT
Grenouille commune	<i>Pelophylax kl.esculentus</i>	Ann V	Nationale	DD
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	-	Nationale	LC

Directive « Habitats » : DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Annexe II : Espèces d'intérêt communautaire ; Annexe IV : Espèce devant faire l'objet d'une protection nationale

Protection Nationale : Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

Liste rouge Ile-de-France : Johan,H., Arnaboldi, F., Bak, A., Bettencourt-Amarante, S., Chevreau, D., Flandin, J., Loïs, G., Patek, G., Rivallin, P., Serre-Collet, F., Taqarort, M., Dewulf, L., 2023. Liste rouge régionale des amphibiens et des reptiles d'Île-de-France. Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France – L'Institut Paris Region. Paris. 132 p. Les catégories UICN pour la Liste rouge : \* RE : Espèce disparue d'Île-de-France ; \* Espèces menacées de disparition en Île-de-France : CR = En danger critique – EN = En danger – VU = Vulnérable – NT = Quasi menacée – LC = Préoccupation mineure – DD = Données insuffisantes.

#### e) Les Reptiles

D'après les bases de données de l'INPN, il existe trois espèces de Reptiles sur le territoire communal Les Mureaux.

Tableau n° 17 : Reptiles connus sur le territoire Les Mureaux

Nom français	Nom scientifique	Directive « Habitats »	Protection	Liste rouge Ile-de-France
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	Ann IV	Nationale	NT
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Ann IV	Nationale	LC
Tortue de Floride	<i>Trachemys scripta</i>	-	-	-

Directive « Habitats » : DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Annexe II : Espèces d'intérêt communautaire ; Annexe IV : Espèce devant faire l'objet d'une protection nationale

Protection : Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

Liste rouge Ile-de-France : Johan,H., Arnaboldi, F., Bak, A., Bettencourt-Amarante, S., Chevreau, D., Flandin, J., Loïs, G., Patek, G., Rivallin, P., Serre-Collet, F., Taqarort, M., Dewulf, L., 2023. Liste rouge régionale des amphibiens et des reptiles d'Île-de-France. Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France – L'Institut Paris Region. Paris. 132 p. Les catégories UICN pour la Liste rouge : \* RE : Espèce disparue d'Île-de-France ; \* Espèces menacées de disparition en Île-de-France : CR = En danger critique – EN = En danger – VU = Vulnérable – NT = Quasi menacée – LC = Préoccupation mineure – DD = Données insuffisantes.

## f) Les Insectes

### ❖ Les Odonates

D'après les bases de données INPN, aucune espèce d'Odonates n'a été identifiée sur la commune de Les Mureaux.

### ❖ Les Lépidoptères (Papillons de jour)

D'après les bases de données communales, douze espèces de Rhopalocères diurnes (Lépidoptères) ont été observées sur le ban communal Les Mureaux. La liste de ces espèces, ainsi que leurs statuts de protection et de conservation, est reportée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 18 : Rhopalocères diurnes observés sur la commune Les Mureaux

Nom français	Nom scientifique	Directive « Habitats »	Protection	Liste rouge Île-de-France
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	-	-	LC
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	-	-	LC
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	-	-	LC
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	-	-	NT
Paon du jour	<i>Aglais io</i>	-	-	LC
Petite violette	<i>Boloria dia</i>	-	-	NT
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	-	-	LC
Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	LC
Robert-le-diable	<i>Polygona c-album</i>	-	-	LC
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	-	-	LC
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	-	LC
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-	-	LC

Directive « Habitats » : DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Annexe II : Espèces d'intérêt communautaire ; Annexe IV : Espèce devant faire l'objet d'une protection nationale

Protection : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Liste rouge Île-de-France : Dewulf L. & Houard X. (coord.), 2016. Liste rouge régionale des Rhopalocères et des Zygènes d'Île-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Association des Lépidoptéristes de France. Paris. 88 p. Les catégories UICN pour la Liste rouge : \* RE : Espèce disparue de l'Île-de-France; \* Espèces menacées de disparition en Île-de-France : CR = En danger critique – EN = En danger – VU = Vulnérable – NT = Quasi menacée – LC = Préoccupation mineure – DD = Données insuffisantes.

### ❖ Les Orthoptères

D'après les bases de données INPN, quatre espèces d'Orthoptères ont été identifiées sur le territoire communal Les Mureaux qui sont reportées dans le tableau ci-après.

Tableau n° 19 : Orthoptères recensés sur la commune Les Mureaux

Nom français	Nom scientifique	Directive « Habitats »	Protection	Liste rouge Ile-de-France
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	-	-	LC
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	-	-	LC
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens</i>	-	-	LC
Œdipode turquoise	<i>Œdipoda caerulescens</i>	-	-	LC

Directive « Habitats » : DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Annexe II : Espèces d'intérêt communautaire ; Annexe IV : Espèce devant faire l'objet d'une protection nationale

Protection : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Liste rouge Ile-de-France : Houard X. & Johan H. (coord.), 2021. Liste rouge régionale des Orthoptéroïdes d'Île-de-France. Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France – Office pour les insectes et leur environnement. Paris. 84 p. Les catégories UICN pour la Liste rouge : \* RE : Espèce disparue d'Île-de-France ; \* Espèces menacées de disparition en Île-de-France : CR = En danger critique – EN = En danger – VU = Vulnérable – NT = Quasi menacée – LC = Préoccupation mineure – DD = Données insuffisantes.

### 3. Contexte géologique, pédologique et topographique

### 3.1.1. Contexte géologique

D'après l'illustration suivante, le site d'étude prend place sur des Alluvions anciennes ( basse terrasse de 0-0 m) : sables et graviers, colluvions, alluvions et apports éoliens.

### *Illustration n° 7 : Carte géologique de la zone d'étude*



## COUCHES GEOLOGIQUES

Fz. Alluvions récentes : limons, argiles, sables, tourbes localement - 16

A small circular icon containing a white upward-pointing arrow, positioned in the bottom right corner of the page.

Fy, Alluvions anciennes (basse terrasse de 0-10 m) : sables et graviers, colluvions, alluvions et apports éoliens - 17

SOURCES : INFOTERRE : HUMAN GEOGRAPHY.

DÉCEMBRE 2024

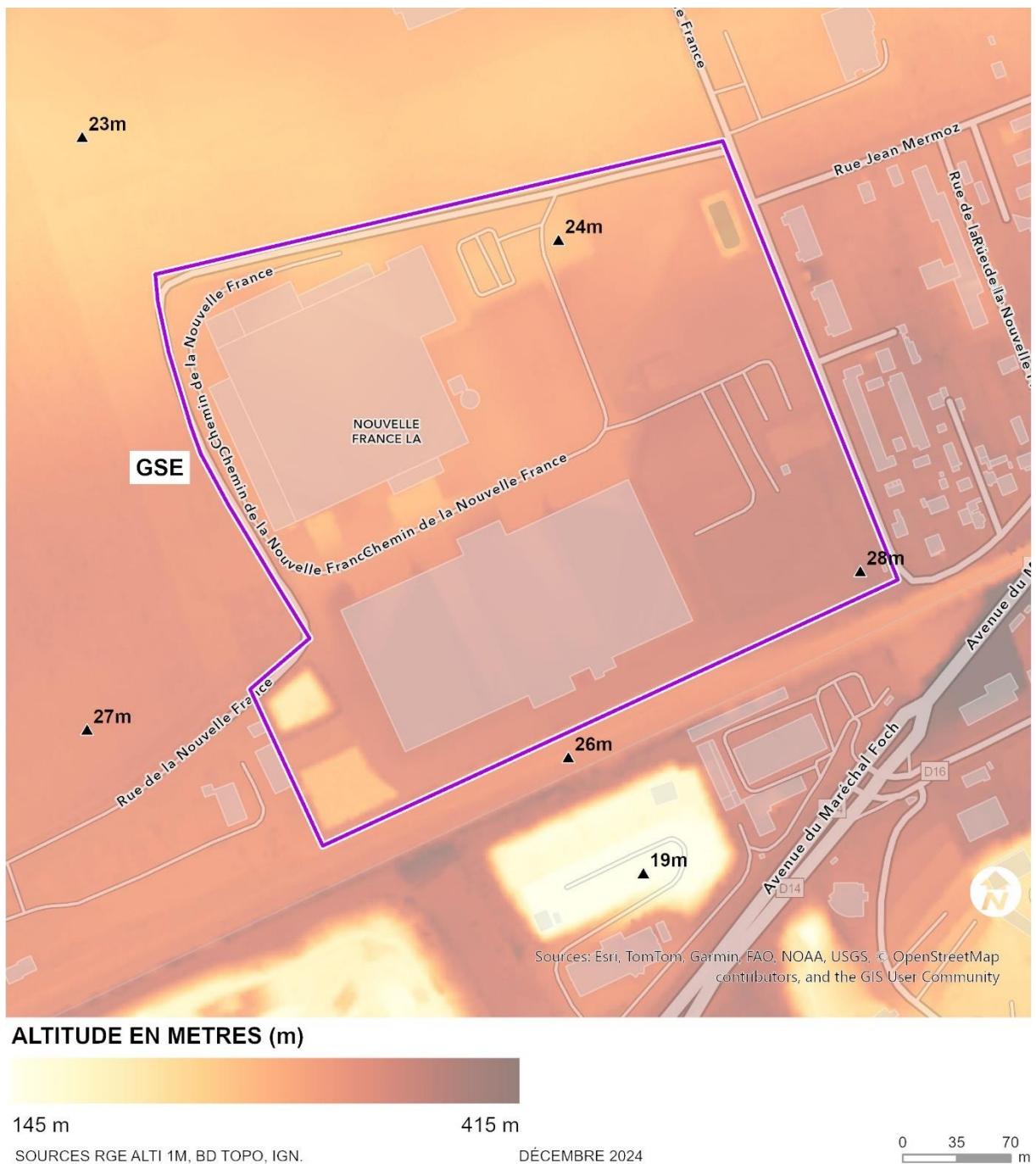
0 75 150 m

Il convient de préciser l'important remaniement de la zone dans les années précédentes (anciennes industries).

### 3.1.2. Contexte topographique

Selon l'illustration suivante, le site d'étude est relativement plat. Les dépressions identifiées sur l'illustration suivante correspondent aux bassins incendie.

Illustration n° 8 : Contexte topographique du site d'étude



### 3.1.3. Contexte pédologique

D'après le Référentiel pédologique d'Île-de-France, , le site d'étude prend place sur des basses terrasses forestières, de sables caillouteux sur grève calcaire holocène (Néoluvisols).

# C Méthodologie des inventaires écologiques et outils

## 1. Périmètre d'étude

Le pré-diagnostic a été établi sur la zone d'étude présentée ci-dessous.

*Illustration n° 9 : Identification de l'aire d'étude*



SOURCE : BD ORTHO 2020, IGN.

AOÛT 2024

0 30 60 m

## 2. Analyse bibliographique

### 2.1. Bases de données en ligne

Les bases de données, consultées en août 2024 ci-après, permettent toutes d'avoir accès à une liste des espèces recensées dans la commune de Les Mureaux (78) :

- <http://www.faune-iledefrance.org> : la base de données de la LPO IDF et du CORIF de l'Île-de-France;
- <https://inpn.mnhn.fr> : la base de données des données communales de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel et du Muséum National d'Histoire Naturelle (INPN-MNHN).

On rappellera, que les listes communales consultées ne sont pas exhaustives car elles dépendent des données enregistrées par les observateurs. Elles résultent de la pression d'observation, inégale selon les groupes d'espèces, mais servent néanmoins d'alertes en cas de la présence d'espèces à enjeu.

### 2.2. Cartographie en ligne CARMEN

Les éléments listés ci-après ont été consultés en août 2024 :

- Front Office (developpement-durable.gouv.fr) Cartographie générale de la DRIEAT Ile-de-France ;
- des zonages protégés (APB, Réserves Naturelles, Natura 2000, etc.) ;
- des zonages d'intérêt naturel (ZNIEFF, ENS, etc.).

### 2.3. Cartographie en ligne GEOPORTAIL

Les éléments listés ci-dessous ont été consultés en août 2024 :

- <https://www.geoportail.gouv.fr/carte> : pour la détermination des zonages et enjeux présents dans ou à proximité du site d'étude, à savoir :
  - des zonages protégés (APB, Réserves Naturelles, Natura 2000, etc.) ;
  - des zonages d'intérêt naturel (ZNIEFF, etc.).

### 3. Date des relevés et conditions météorologiques

Les investigations de terrain ont eu lieu le 22 juillet 2024 et le 05 décembre 2024.

Les conditions météorologiques de prospection peuvent être qualifiées de satisfaisantes (cf. tableau ci-dessous) pour tous les compartiments biologiques étudiés.

Les inventaires comportent ainsi des relevés de la flore et de la faune (Oiseaux, Mammifères terrestres, Amphibiens, Reptiles, Odonates, Lépidoptères, Orthoptères), associés à la cartographie des habitats du site.

Objectifs	Date	Heure	T°C	Vent	Couverture nuageuse	Pluie	Visibilité	Observateur	Période
Flore et milieux naturels Zones Humides (flore) Oiseaux Mammifères terrestres Amphibiens Reptiles Odonates Lépidoptères Orthoptères	22/07/2024	13h00 – 17h30	25°	Faible	50%	Nulle	Excellente	Ophélie SPIGARELLI Guillaume HEILIG	Diurne
Flore et milieux naturels Zones Humides (pédologie)	05/12/2024	11h00 - 14h30	5°C	Faible	100%	Légère pluie	Bonne	Guillaume HEILIG	Diurne

### 4. Méthodologie des relevés de la flore de des habitats

Les habitats biologiques ont été différenciés en fonction des relevés floristiques réalisés, du type de milieu naturel ou anthropique (boisements, végétations anthropiques, fourrés arbustifs) et de leur structure verticale (herbacée, arbustive, arborescente).

Dans un second temps, la codification européenne des habitats biologiques EUNIS a été utilisée sur la base des groupements végétaux et des espèces caractéristiques présents. La classification EUNIS est aujourd’hui utilisée en remplacement de la classification CORINE Biotope dans plusieurs pays européens.

Les habitats d’intérêt communautaire sont précisés le cas échéant, accompagnés du code identifiant de la nomenclature Natura 2000.

Toutes les espèces protégées ou menacées sont géolocalisées (tablette TRIMBLE T10 / GPS de terrain Garmin eTrex 20) et reportées sur une carte. Leurs statuts régional, national, voire européen sont précisés et une description illustrée est rédigée pour chaque espèce d’intérêt recensée.

## 5. Méthodologie des relevés de la faune

### 5.1. Les Oiseaux

Le site a été parcouru à pied à l'été 2024 pour contacter toutes les espèces à vue et à l'ouïe.

Différentes méthodologies ont été mises en place pour la recherche des différents cortèges d'oiseaux :

- Pour les espèces diurnes :
  - Pour une majorité des passereaux : des points d'écoutes prolongés (env. 15 mn) ont été effectués en matinée pour s'astreindre du chant des oiseaux. Cependant, aucun protocole standardisé d'échantillonnage n'a été mené (IPA – Indice Ponctuel d'Abondance etc.) pour caractériser l'abondance de l'avifaune commune car ils ne constituent qu'un échantillonnage et ne sont pas adaptés pour ce type d'étude. En effet, cette méthode est plutôt réservée à des études scientifiques visant des suivis d'abondance à moyen ou long terme ;
- Pour la recherche des autres espèces patrimoniales : les potentialités étant réduites en l'absence de milieux boisés âgés, aucune méthode spécifique n'a été mise en place pour la recherche d'espèces discrètes ou menacées en Île-de-France (pics et rapaces notamment) ;
  - Pour les espèces nocturnes : aucune recherche spécifique n'a été menée, aucune espèce nocturne à fort enjeux étant susceptible d'être présente.

L'objectif de ces méthodes complémentaires est de dégager les principaux enjeux ornithologiques du secteur. En aucun cas, elles ne se veulent exhaustives étant donné que cela nécessiterait plusieurs années d'inventaires. Les cortèges changeant naturellement en fonction de l'évolution des formations végétales et des fluctuations naturelles liées aux conditions météorologiques d'une année donnée.

### 5.2. Les Mammifères terrestres

Ont été recherchés, au cours des campagnes de terrain, les individus vivants, les empreintes, les fèces, les reliefs de repas, les terriers, les nids et les cadavres.

Au vu de la localisation géographique du site, des habitats présents et des données bibliographiques, aucune espèce inscrite sur la liste rouge nationale n'est susceptible d'être présente.

C'est pourquoi, aucune méthode particulière n'a été mise en place (appareil photographique automatique, pièges à poils, etc.) pour la détection des espèces discrètes comme certains mustélidés (ex : Belette d'Europe, Putois d'Europe, etc.). Les enjeux relèvent plutôt ici de l'étude des continuités écologiques et de la recherche d'indices de présence.

Les recherches se sont donc limitées à des observations directes ou indirectes.

### 5.3. Les Amphibiens

Les amphibiens sont strictement dépendants des milieux aquatiques pour se reproduire (dépôt de larves et ponte des œufs) dès la fin de l'hiver pour les espèces les plus précoces, voire en été pour celles les plus tardives. C'est par conséquent lors de leurs phases aquatiques que ces espèces sont les plus détectables *in situ*. Les points d'eaux ont été recherchés lors du passage le 22 juillet 2024.

## 5.4. Les Reptiles

L'inventaire a été réalisé selon trois méthodes complémentaires :

- La recherche à vue où la prospection s'opère discrètement au niveau des zones les plus susceptibles d'abriter des reptiles en héliothermie (lisières forestières, bordures de pistes, souches, pierriers, etc.) ;
- La recherche d'individus directement dans leurs gîtes, en soulevant délicatement tout ce qui pourrait faire office de refuges à savoir les blocs rocheux, les souches, les débris divers, etc. ;
- Une recherche d'indices de présence tels que les mues à proximité ou dans leurs gîtes, ou les individus écrasés sur les axes routiers principaux ou secondaires.

Au vu de la localisation géographique du site, des habitats présents et des données bibliographiques, les enjeux potentiels pour ce groupe sont limités. Ils concernent en particulier le Lézard des murailles. C'est pourquoi, aucune méthode particulière n'a été mise en place (pose d'abris artificiels) pour la recherche des espèces discrètes susceptibles d'être présentes.

Les recherches se sont donc limitées à des prospections visuelles directes effectuées en journée.

## 5.5. Les Insectes

Les prospections ont été effectuées au printemps/été par temps ensoleillé.

Trois groupes d'insectes ont été recherchés lors des inventaires réalisés :

- Les Rhopalocères (Papillons de jour) et les Zygènes : ils seront recherchés aussi bien en milieux ouverts qu'en milieux boisés. Un effort de prospection portera sur les haies et lisières boisés. En effet, les papillons sont, pour la plupart, sensibles à la structure du paysage. La détermination des Rhopalocères se fait à vue ou par capture-relâcher ;
- Les Orthoptères (Sauterelles, Criquets et Grillons) : ce sont des insectes typiques des milieux ouverts (landes, pelouses calcicoles et acidiphiles, prairies, zones humides, etc.), néanmoins quelques espèces sont arboricoles. La majorité d'entre eux est déterminée à vue ou au chant. Des écoutes crépusculaires permettent également de détecter des espèces à activité nocturne. Un détecteur à ultrasons permet aussi pour le recensement des mâles chanteurs en particulier pour les sauterelles discrètes (ex : Barbitiste des bois, Leptophye ponctuée, etc.) difficiles à détecter par les méthodes conventionnelles.
- Les Odonates (Libellules et Demoiselles) ; ce sont des insectes des milieux humides. Leur reproduction se déroulent dans une large gamme de milieux humides allant des eaux stagnantes salées, ou douce, aux cours d'eaux lents, et à divers milieux artificialisés. Toutefois, lors des transits, des individus peuvent être trouvés à bonne distance de l'eau.

L'inventaire se base sur la recherche :

- Des adultes grâce à la capture au filet avec relâcher immédiat ou à l'observation directe aux jumelles ;
- D'indices de reproduction : exuvies, larves, exuvies, œufs sur les plantes hôtes, etc.

## 6. Méthodologie d'identification des zones humides

### 6.1. Méthode générale

Les relevés ont été réalisés dans des conditions conformes aux recommandations :

- Le 05/12/2024 pour les relevés pédologiques ;
- Le 22/07/2024 pour les relevés floristiques.

La méthodologie appliquée est celle décrite dans l'Arrêté du 24 juin 2008 (modifié), rappelée ci-après.

« 1° *Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.*

2° *Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :*

*-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;*

*-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté. »*

**La délimitation des zones humides sur la base de critères pédologiques et floristiques a été utilisé dans le cadre de cette étude.**

### 6.2. Dates et conditions d'inventaires

Les conditions météorologiques de prospection peuvent être qualifiées globalement de satisfaisantes les semaines ayant précédé la campagne de sondages pédologiques.

Tableau n° 1 : Dates et conditions d'inventaires des relevés « Zones Humides »

Type	Date	Pluviométrie avant relevés	Température	Visibilité	Observateur
Relevés pédologiques	05/12/2024	Acceptable	5°C	Bonne	G. HEILIG
Relevés floristiques	22/07/2024	-	25°C	Excellent	

## 6.3. Relevés pédologiques

### 6.3.1. Sols

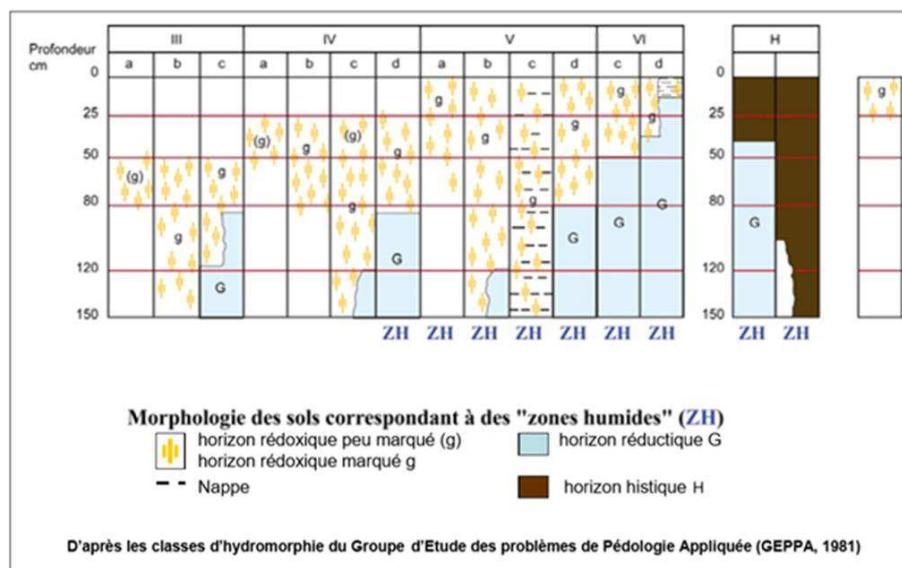
La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

- 1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
- 2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
- 3. Aux autres sols caractérisés par :
  - des traits réodoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
  - ou des traits réodoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IVd du GEPPA.

L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentés ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des " Références ". Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination.

Illustration n° 10: Classes d'hydromorphie des sols (Classes d'hydromorphie du Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981))



Les sondages pédologiques ont pour objectif de rechercher la présence éventuelle de sols caractéristiques de zones humides appartenant aux classes d'hydromorphie IVd, V(a,b,c,d), VI(c,d) et H.

### 6.3.2. Méthode de sondage

Les relevés pédologiques ont été réalisés à la tarière manuelle de ↗ 7 cm jusqu'à la profondeur maximale prospectable sur les terrains qui le permettent (hors sol imperméabilisé). La profondeur minimale pour poser une conclusion est de 50 cm.

## 6.4. Relevés floristiques

- Prospection systématique des milieux du périmètre d'étude ;
- Examen des espèces végétales à une période optimale, soit du mois d'avril au mois d'août, sauf cas particuliers ;
- Recherche des milieux naturels listés à l'article annexe II table B de l'Arrêté Ministériel du 24 juin 2008 (modifié) précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides ;
- Recherche des espèces végétales hygrophiles et réalisation de placettes d'inventaires selon le protocole défini dans l'AM du 24/06/08 (modifié) :
  - sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ;
  - pour chaque strate :
    - ↳ noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;
    - ↳ les classer par ordre décroissant ;
    - ↳ établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;
    - ↳ ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;
  - une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;
  - répéter l'opération pour chaque strate ;
  - regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;
  - examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée au 2.1.2 ci-dessous, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.

## 7. Outils réglementaires

### 7.1. Législation française

Taxon	Arrêté	Protection totale	Protection partielle
FLORE	<b>Arrêté du 20 janvier 1982</b> modifié fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.	<p><b>Article 1</b> : Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps et sur tout le territoire métropolitain, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces citées à l'annexe I du présent arrêté.</p> <p>Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.</p> <p><b>Article 2</b> : Aux mêmes fins, il est interdit de détruire tout ou partie des spécimens sauvages présents sur le territoire national, à l'exception des parcelles habituellement cultivées, des espèces inscrites à l'annexe II du présent arrêté.</p>	-
OISEAUX	<b>Arrêté du 29 octobre 2009</b> fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.	<b>Article 3</b> : Liste d'espèces d'oiseaux pour lesquelles sont interdits « la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement ( etc.), la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée ( etc.) ainsi que l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos ( etc.) et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques ( etc.) ».	-
MAMMIFÈRES	<b>Arrêté du 23 avril 2007</b> fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.	<b>Article 2</b> : Liste d'espèces de mammifères pour lesquelles sont interdits « la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux ».	-

Taxon	Arrêté	Protection totale	Protection partielle
AMPHIBIENS ET REPTILES	<b>Arrêté du 8 janvier 2021</b> fixant les listes des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.	Article 2 : Liste d'espèces d'amphibiens et de reptiles pour lesquelles sont interdits « sur tout le territoire métropolitain, « la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel pour autant que celle-ci remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée ; sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux ; sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés dans le milieu naturel ».	Article 3 : Liste d'espèces d'amphibiens et de reptiles pour lesquelles sont interdits, « sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel pour autant que celle-ci remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée ; sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés dans le milieu naturel ».
INSECTES	<b>Arrêté du 23 avril 2007</b> fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.	<b>Article 2</b> : Liste d'espèces d'insectes pour lesquelles sont interdits, « la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux ».	Article 3 : Liste d'espèces d'insectes pour lesquelles sont interdits, « la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux ainsi que la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés ».

## 7.2. Législation régionale : Flore

Taxon	Arrêté	Protection totale	Protection partielle
FLORE	<b>Arrêté du 11 mars 1991</b> relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale	<b>Article 1</b> : Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire de la région Île-de-France, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées.  Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.	-

## 8. Outils de bio-évaluation

### 8.1. Directives européennes

Les directives européennes ci-dessous présentent des listes d'habitats et d'espèces reconnus d'intérêt communautaire. Ces listes permettent donc d'évaluer l'intérêt patrimonial, au niveau européen, des espèces et des habitats, présents ou potentiellement présents dans la zone d'étude.

DIRECTIVES NATURA 2000		Annexes servant à la bio-évaluation
<b>DO : Directive Oiseaux de l'Union européenne, 2009/147/CE du 30 novembre 2009</b>	<p>Cette directive, datant du 2 avril 1979, en 2009, concerne la conservation des oiseaux sauvages sur le territoire des Etats membres, ainsi que leurs œufs, nids et habitats.</p> <p>Elle vise la protection, la gestion et la régulation de ces espèces et en réglemente l'exploitation, objectifs dont les Etats membres doivent assurer l'application.</p> <p>Afin de maintenir la diversité des habitats des oiseaux migrateurs, la directive préconise la création de Zones de Protection Spéciales (ZPS), l'entretien et l'aménagement des habitats situés à l'intérieur, comme à l'extérieur des zones de protection, la création ou le rétablissement des biotopes des oiseaux.</p> <p>Cette directive présente donc les espèces d'oiseaux reconnues d'intérêt communautaire, c'est-à-dire pour la conservation desquelles, l'Union européenne a une responsabilité particulière.</p>	<b>Annexe I :</b> espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution (notamment par la création de Zones de Protection Spéciales - ZPS).
<b>DH : Directive Habitat de l'Union européenne, 92/43/CEE du 21 mai 1992</b>	<p>Cette directive concerne la préservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages.</p> <p>Elle demande aux Etats membres la constitution d'un « réseau écologique européen cohérent de Zones Spéciales de Conservation (ZSC), dénommé Natura 2000 » (Art.3).</p> <p>Les ZSC ne sont pas des réserves intégrales où sont exclues les activités économiques, mais bien des zones dans lesquelles il importe de garantir le maintien de processus biologiques, ou des éléments nécessaires à la conservation des types d'habitats, ou des espèces pour lesquelles elles ont été désignées.</p> <p>Cette directive présente donc les habitats (en distinguant les habitats prioritaires des autres), les animaux (hors oiseaux) et les plantes reconnus d'intérêt communautaire, c'est-à-dire pour la conservation desquels, l'Union européenne a une responsabilité particulière.</p>	<b>Annexe I :</b> types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC). <b>Annexe II :</b> espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

### 8.2. Listes rouges nationales et régionales

Toutes les listes rouges sont basées sur la méthodologie de l'IUCN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) à l'exception de celles pour les Orthoptères au niveau national.

Les espèces sont classées selon différentes catégories.

Catégories IUCN de la liste rouge		
Espèce disparue	RE	Disparue de la région
Espèces menacées de disparition	CR	En danger critique (* : présumé disparu)
	EN	En danger
	VU	Vulnérable
Autres catégories (espèces non menacées)	NT	Quasi menacé : espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises
	LC	Préoccupation mineure : espèce pour laquelle le risque de disparition est faible
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable

Listes rouges	Nationales	Régionales
<b>Habitats</b>	-	-
<b>Flore</b>	UICN France, FCBN & MNHN (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1 000 espèces, sous-espèces et variétés. Dossier électronique.	Mise à jour de la Liste rouge de la Flore vasculaire de l'Île-de-France - Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Muséum National Histoire Naturelle – Février 2014
<b>Oiseaux</b>	UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.	BIRARD J., ZUCCA M., LOIS G. et Natureparif, 2012. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France. Paris. 72 p – Version mise à jour en 2018
<b>Mammifères</b>	UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.	-
<b>Chiroptères</b>	UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.	LOÏS G., JULIEN J.-F. & DEWULF L., 2017. Liste rouge régionale des chauves-souris d'Île-de-France. Pantin: Natureparif. 152 p.
<b>Amphibiens</b>	UICN France, MNHN & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.	Johan,H., Arnaboldi, F., Bak, A., Bettencourt-Amarante, S., Chevreau, D., Flandin, J., Loïs, G., Patek, G., Rivallin, P., Serre-Collet, F., Taqarort, M., Dewulf, L., 2023. Liste rouge régionale des amphibiens et des reptiles d'Île-de-France. Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France – L'Institut Paris Region. Paris. 132 p.
<b>Reptiles</b>	UICN France, MNHN & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.	Johan,H., Arnaboldi, F., Bak, A., Bettencourt-Amarante, S., Chevreau, D., Flandin, J., Loïs, G., Patek, G., Rivallin, P., Serre-Collet, F., Taqarort, M., Dewulf, L., 2023. Liste rouge régionale des amphibiens et des reptiles d'Île-de-France. Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France – L'Institut Paris Region. Paris. 132 p.
<b>Rhopalocères</b>	UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine.	Dewulf L. & Houard X. (coord.), 2016. Liste rouge régionale des Rhopalocères et des Zygènes d'Île-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Association des Lépidoptéristes de France. Paris. 88 p.

Listes rouges	Nationales	Régionales
<b>Odonates</b>	UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France.	HOUARD X. & MERLET F. (coord.), 2014. Liste rouge régionale des libellules d'Île-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Société française d'Odonatologie. Paris. 80 p.
<b>Orthoptères</b>	SARDET E. & DEFAUT B. (2004). Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux Orthoptériques et Entomocénotiques, 9 : 125-137.	Houard X. & Johan H. (coord.), 2021. Liste rouge régionale des Orthoptéroïdes d'Île-de-France. Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France – Office pour les insectes et leur environnement. Paris. 84 p.

### 8.3. Evaluation des enjeux locaux

Le niveau d'enjeu est évalué pour les espèces nicheuses/résidentes dont la présence est avérée sur le site. Ce dernier est défini en fonction de la liste rouge régionale. Aussi, en fonction du statut sur cette dernière, le niveau d'enjeu de base est déterminé selon le tableau ci-après :

Détermination du niveau d'enjeu	Liste Rouge Régionale				
	LC, NA, NE	NT	VU	EN	CR
	DD (Analyse au cas par cas)				
Détermination du niveau d'enjeu	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Majeur

Les espèces à enjeu moyen, fort ou majeur nicheuses/résidentes, dans la zone d'étude, font l'objet d'un chapitre spécifique détaillé sur leur écologie et leur répartition naturelle aux différentes échelles (nationale, régionale et locale).

Toutefois, plusieurs critères permettent de moduler l'enjeu initial :

Echelle d'évaluation	Critères	Gain enjeu	Perte enjeu
<b>Nationale</b>	Statut de menace	Espèce menacée de disparition en France (statuts CR ou EN) Espèce faisant l'objet d'un Plan National d'Actions (PNA)	-
<b>Régionale</b>	Statut de rareté	Espèce non menacée de disparition en Ile-de-France (statuts NE, NA, LC ou NT) mais rare au niveau régional	Espèce menacée de disparition en Ile-de-France (statut VU) mais commune au niveau régional
	Etat de conservation de l'habitat	Fortement menacé	Faiblement menacé, habitat anthropique, rudéral ou secondaire
<b>Eco-régionale</b>	Répartition biogéographique	Espèce rare	Espèce commune
<b>Locale</b>	Indigénat de l'espèce	-	Introduite ou non résidente, aucune population établie dans la durée

Echelle d'évaluation	Critères	Gain enjeu	Perte enjeu
	Importance des effectifs	Forte population	Faible population, donnée anecdotique ou isolée
	Evolution des effectifs	En régression	En expansion

## 9. Difficultés et choix opérés

L'identification de manière précise de la ou des espèces d'Amphibiens présentes dans les bassins est impossible sans avoir les individus en main et sans leur chant. Cela était impossible au regard de la profondeur du bassin et de l'impossibilité de pénétrer à l'intérieur de ces derniers. Seule une identification partielle à la jumelle a pu être effectuée pour déterminer la présence d'individus appartenant au groupe des Grenouilles vertes (*Pelophyllax* sp.).

# D Relevés écologiques

## 1. Les habitats naturels et la flore

### 1.1. Les habitats naturels

#### 1.1.1. Espaces verts

Superficie	34 670 m <sup>2</sup>
Code EUNIS	E2.6 – Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales
Code Natura 2000	-
Zone humide (Arrêté du 24 juin 2008 modifié - critères « flore » et « habitats »)	-
Espèces végétales à enjeux	-
Niveau d'enjeux flore et milieux naturels	Très faible

Plusieurs espaces verts entretenus (milieux prairiaux, prairies ornementales), sont identifiés au sein de la zone d'étude. Des espèces communes à ces milieux y sont identifiées (*Plantago lanceolata*, *Trifolium pratense*, *Dactylis glomerata*, ...).

**Aucune espèce protégée ou menacée n'a été identifiée dans cet habitat. L'enjeu flore/habitat de ce milieu est qualifié de très faible.**

*E2.6 – Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales*



### 1.1.2. Fourrés tempérés

Superficie	4 813 m <sup>2</sup>
Code EUNIS	F3.1 – Fourrés tempérés
Code Natura 2000	-
Zone humide (Arrêté du 24 juin 2008 modifié - critères « flore » et « habitats »)	-
Espèces végétales à enjeux	-
Niveau d'enjeux flore et milieux naturels	Très faible

Des fourrés tempérés sont identifiés sur zone d'étude. Les espèces majoritairement présentes sont le Prunellier, l'Aubépine monogyne, les Ronce, .... Ce milieu présente un très faible intérêt écologique du point de vue de la végétation. Il peut néanmoins fournir abri et nourriture à une bonne diversité d'espèces animales.

**Aucune espèce protégée ou menacée n'a été identifiée dans cet habitat. L'enjeu flore/habitat de ce milieu est qualifié de très faible.**



F3.1 – Fourrés tempérés

### 1.1.3. Réseau routier et zone de stationnement

Superficie	46 599 m <sup>2</sup>
Code EUNIS	J4.2 – Réseaux routiers
Code Natura 2000	-
Zone humide (Arrêté du 24 juin 2008 modifié - critères « flore » et « habitats »)	-
Espèces végétales à enjeux	-
Niveau d'enjeux flore et milieux naturels	Très faible

Ce milieu correspond au réseau routier (PL et voies secours) et zones de stationnement identifiées au sein de la zone d'étude. Quelques espèces communes parviennent à se développer sur le substrat artificialisé.

**Aucune espèce protégée ou menacée n'a été identifiée dans cet habitat. L'enjeu flore/habitat de ce milieu est qualifié de négligeable.**

J4.2 – Réseaux routiers



#### 1.1.4. Bâtiments industriels

Superficie	43 458 m <sup>2</sup>
Code EUNIS	J1.4 – Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques
Code Natura 2000	-
Zone humide (Arrêté du 24 juin 2008 modifié - critères « flore » et « habitats »)	-
Espèces végétales à enjeux	-
Niveau d'enjeux flore et milieux naturels	Négligeable

Ce milieu artificialisé correspond au bâtiment industriel de la zone d'étude.

**Aucune espèce protégée ou menacée n'a été identifiée dans cet habitat. L'enjeu flore/habitat de ce milieu est qualifié de négligeable.**

*J1.4 – Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques*



### 1.1.5. Bassins de rétention

Superficie	6 182 m <sup>2</sup>
Code EUNIS	J5.3 – Eaux stagnantes très artificielles non salées
Code Natura 2000	-
Zone humide (Arrêté du 24 juin 2008 modifié - critères « flore » et « habitats »)	-
Espèces végétales à enjeux	-
Niveau d'enjeux flore et milieux naturels	Négligeable

Plusieurs bassins de rétention sont identifiés au sein de la zone d'étude. Ces espaces sont clôturés et entretenus. Le bassin le plus au Sud-Ouest du site est végétalisé (ancien bassin), notamment par le Robinier faux-acacia, désigné comme une Espèce Exotique Envahissante.

**Aucune espèce protégée ou menacée n'a été identifiée dans cet habitat. L'enjeu flore/habitat de ce milieu est qualifié de négligeable.**

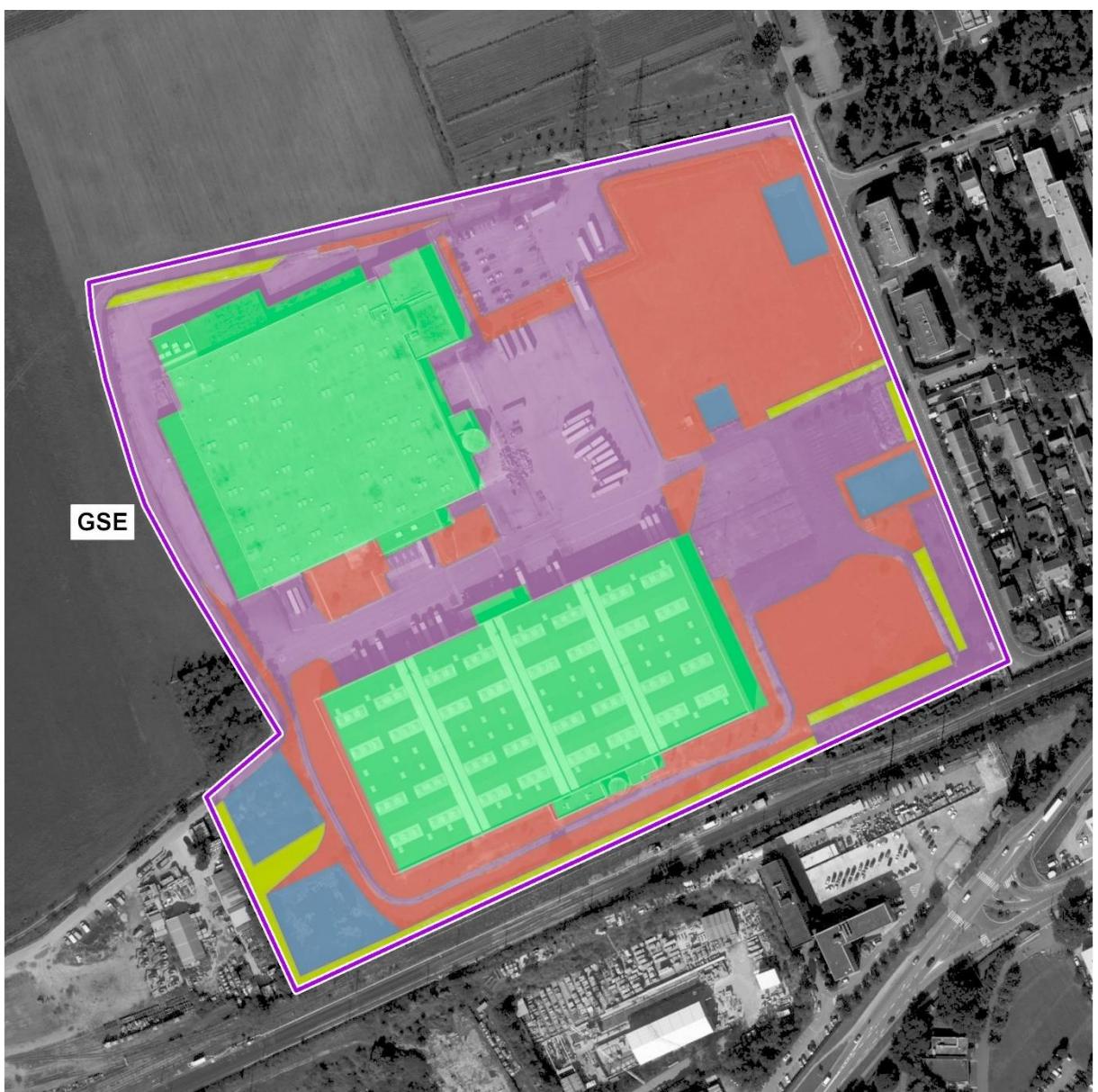
*J5.3 – Eaux stagnantes très artificielles non salées*



### 1.1.6. Synthèse des habitats

Code EUNIS / Nom	Natura 2000	Milieux humides (AM du 24/06/08 modifié)	Espèces végétales à enjeux	Superficie	Enjeu flore et habitats
E2.6 – Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales	-	-	-	34 670 m <sup>2</sup>	Très faible
F3.1 – Fourrés tempérés	-	-	-	4 813 m <sup>2</sup>	Très faible
J4.2 – Réseaux routiers	-	-	-	46 599 m <sup>2</sup>	Très faible
J1.4 – Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques	-	-	-	43 458 m <sup>2</sup>	Négligeable
J5.3 – Eaux stagnantes très artificielles non salées	-	-	-	6 182 m <sup>2</sup>	Négligeable

Illustration n° 11 : Cartographie des habitats naturels



## HABITATS

- E2.6 : Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales
- J5.3 : Eaux stagnantes très artificielles non salées
- J1.4 : Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques
- J4.2 : Réseaux routiers
- F3.1 : Fourrés tempérés



SOURCES : RELEVES OTE ; BD ORTHO, IGN.

DÉCEMBRE 2024

## 1.2. La flore

### 1.2.1. La flore remarquable

Aucune espèce végétale menacée ou faisant l'objet d'une protection réglementaire n'a été répertoriée sur le site.

### 1.2.2. Les espèces exotiques envahissantes

Deux espèces dites « Plantes Exotiques Envahissantes » (PEE) ont été identifiées sur le site d'étude et sont présentes dans la liste des plantes exotiques envahissantes de la région Île-de-France.

Tableau n° 20 : Espèces Exotiques Envahissantes identifiées sur le site d'étude

Nom commun	Nom scientifique	Catégorie	Photographies	Localisation
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Espèces exotiques envahissantes avérées implantées		Espèce identifiée au Nord-Est de la zone d'étude
Arbre à papillons	<i>Buddleja davidii</i>	Espèces exotiques envahissantes potentielles implantées		Espèce identifiée au centre de la zone d'étude

Source : Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Île-de-France  
[https://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/telechargements/CBNBP\\_PEE\\_IDF\\_2018.pdf](https://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/telechargements/CBNBP_PEE_IDF_2018.pdf)

PEEi : Plantes Exotiques Envahissantes implantées, définies comme des plantes exotiques classées comme invasives selon la méthode EPPO. Leur capacité de dispersion est élevée et leurs impacts sur la flore indigène et/ou sur les fonctionnalités écosystémiques sont importants à l'échelle régionale. Elles sont largement répandues sur le territoire.

Illustration n° 12 : Localisation des espèces exotiques envahissantes identifiées au sein de la zone d'étude



Des fiches de présentation et de gestion de ces espèces sont disponibles en annexe du diagnostic.

### 1.2.3. La flore commune

La liste complète des espèces identifiées au sein de la zone d'étude est fournie en annexe.

⇒ [Annexe](#)

## 2. La faune

### 2.1. Les Oiseaux

#### 2.1.1. Résultats généraux

On dénombre au total 3 espèces d'oiseaux sur le site d'étude.

Parmi ceux-ci, on recense :

- 2 ubiquistes non cavicoles, répartis dans tout le territoire régional, capables de se reproduire dans n'importe quel milieu (agricole, forestier, humide ou urbain) du moment qu'ils trouvent des structures boisées ;
- 1 espèce inféodée aux milieux bâtis ;

Tableau n° 21 : Cortèges des oiseaux représentés dans l'aire d'étude

Cortège des ubiquistes			Cortèges des spécialistes							
			Milieux boisés				Milieux agricoles			Milieux bâties
Cavicoles	Non cavicoles		Cavicoles	Non-cavicoles		Non cavicoles			Cavicoles ou anfractuosités	Non cavicoles
	Nid en hauteur (houppiers)	Nid à faible hauteur ou au sol		Nid en hauteur (houppiers)	Nid à faible hauteur ou au sol	Fruticées et fourrés	Prairies et friches	Parcelles cultivées		
/	Pie bavarde	Merle noir	/	/	/		/	/	Moineau domestique	/

Dans le tableau ci-après, sont consignées toutes les espèces d'oiseaux qui ont été contactées lors de l'inventaire réalisé par OTE Ingénierie le 22 juillet 2024, ainsi que leur statut.

Tableau n° 22 : Avifaune présente sur le site

Nom français	Nom scientifique	Directive « Oiseaux »	Protection	Liste rouge Île-de-France	Cortège	Utilisation du site
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Ann II	Nationale	LC	Ubiquiste	Nicheur
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	Nationale	VU	Milieux bâties	Nicheur
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Ann II	-	LC	Ubiquiste	Nicheur

Directive « Oiseaux » : Directive "Oiseaux" 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JO L 20 du 26.1.2010, p. 7-25) modifiant la Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JO L 103 du 25.4.1979, p. 1-18) ; Annexe I : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale).

Protection nationale : Liste des espèces protégées à l'échelle nationale en vertu de l'arrêté du 29 octobre 2009 ; cette protection concerne les individus ainsi que les sites de reproduction et de repos des espèces.

Liste rouge Île-de-France : BIRARD J., ZUCCA M., LOIS G. et Natureparif, 2012. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France. Paris. 72 p. – Mise à jour de 2018 ; Les catégories UICN pour la Liste rouge : \* RE : Espèce disparue d'Île-de-France ; \* Espèces menacées de disparition en Île-de-France : CR : En danger critique - EN : En danger - VU : Vulnérable ; \* Autres catégories : NT : Quasi menacée - LC : Préoccupation mineure - DD : Données insuffisantes - NA : Non applicable - NE : Non évaluée.

Au regard des habitats présents, les trois espèces identifiées peuvent être considérées comme potentiellement nicheuses sur le site.

### 2.1.2. Détermination du niveau d'enjeu pour l'avifaune

Parmi les espèces identifiées, deux sont à enjeu très faible et une à enjeu moyen.

En outre, au regard des données communales et des milieux présents sur le site, ce dernier est susceptible d'accueillir des espèces à enjeu très faible à moyen.

## 2.2. Les Mammifères terrestres

### 2.2.1. Résultats généraux

Lors du passage sur site réalisé le 22 juillet 2024, aucun mammifère n'a été observé directement sur le périmètre d'étude.

### 2.2.2. Détermination du niveau d'enjeu pour les mammifères terrestres

**Compte-tenu des données communales et des milieux présents au sein de la zone de projet, seules des espèces à enjeu très faible sont susceptibles de fréquenter le site.**

## 2.3. Les Amphibiens

### 2.3.1. Résultats généraux

Lors du passage sur site réalisé le 22 juillet 2024, un groupe composé d'une cinquantaine d'adultes et de plusieurs centaines de têtards appartenant au complexe des Grenouilles vertes (*Pelophylax sp.*) a été observé dans un bassin, directement sur le périmètre d'étude.

A noter que les 3 espèces appartenant au complexe des Grenouilles vertes (la Grenouille commune (*Pelophylax esculentus*), la Grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*) et la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*)) présentent toutes un enjeu très faible.

### 2.3.2. Détermination du niveau d'enjeu pour les amphibiens

**Au regard des données communales et des habitats présents sur le site, seules des espèces à enjeu très faible sont susceptibles de fréquenter le site.**

## 2.4. Les Reptiles

### 2.4.1. Résultats généraux

Lors du passage sur site effectué le 22 juillet 2024, le Lézard des murailles a été observé au sein de la zone d'étude. Selon les données communales et les milieux présents, les Reptiles sont favorables sur le site.

### 2.4.2. Détermination du niveau d'enjeu pour les reptiles

**L'enjeu écologique relatif aux Reptiles au sein du périmètre d'étude peut être considéré comme très faible à faible en tenant compte des potentialités du site et des données communales.**

## 2.5. Les Insectes

### 2.5.1. Résultats généraux

Lors du passage réalisé le 22 juillet 2024, deux Insectes (Orthoptères) ont été identifiés sur le site. Il s'agit du Criquet duettiste et de la Decticelle chagrinée, tous les deux classés LC dans la liste rouge Orthoptères d'Île-de-France.

De plus, aucun Rhopalocère diurne n'a été observé sur le site.

Des Odonates ont été observés en transit, sans possibilité d'identification de la ou des espèces.

### 2.5.2. Détermination du niveau d'enjeu pour les Insectes

**En prenant en compte les bases de données communales ainsi que les milieux présents, seules des espèces à enjeu très faible à faible sont susceptible de fréquenter le site.**

### 3. Identification des zones humides

#### 3.1. Les zones humides sur critères « flore » et « milieux naturels »

Les zones humides définies d'après les tableaux A et B de l'annexe II de l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides (modifié) sont rappelées dans le tableau ci-après.

*Tableau n° 2 : Liste des milieux naturels et positionnement par rapport à l'article annexe 2 table B de l'AM du 24/06/08 (modifié)*

Code EUNIS	Correspondance Corine Biotopes	AM du 24/06/08 (modifié)	Superficie	Conclusion
E2.6 – Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales	81 – Prairies améliorées	Pro parte	34 670 m <sup>2</sup>	Vérification par critères pédologiques
F3.1 – Fourrés tempérés	31.8 – Fourrés	Pro parte	4 813 m <sup>2</sup>	
J4.2 – Réseaux routiers	-	-	46 599 m <sup>2</sup>	
J1.4 – Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques	86.3 – Sites industriels en activité	-	43 458 m <sup>2</sup>	Zones artificialisées/imperméabilisées (sondages pédologiques impossibles)
J5.3 – Eaux stagnantes très artificielles non salées	89.2 – Lagunes industrielles et canaux d'eau douce	-	6 182 m <sup>2</sup>	

Source : OTE Ingénierie, 2024

**Aucun des habitats observés ne relèvent de la législation relative aux milieux humides (Habitat classé H. - Humide). Les sondages pédologiques permettront de confirmer la présence/absence de zones humides au sein de la zone d'étude.**

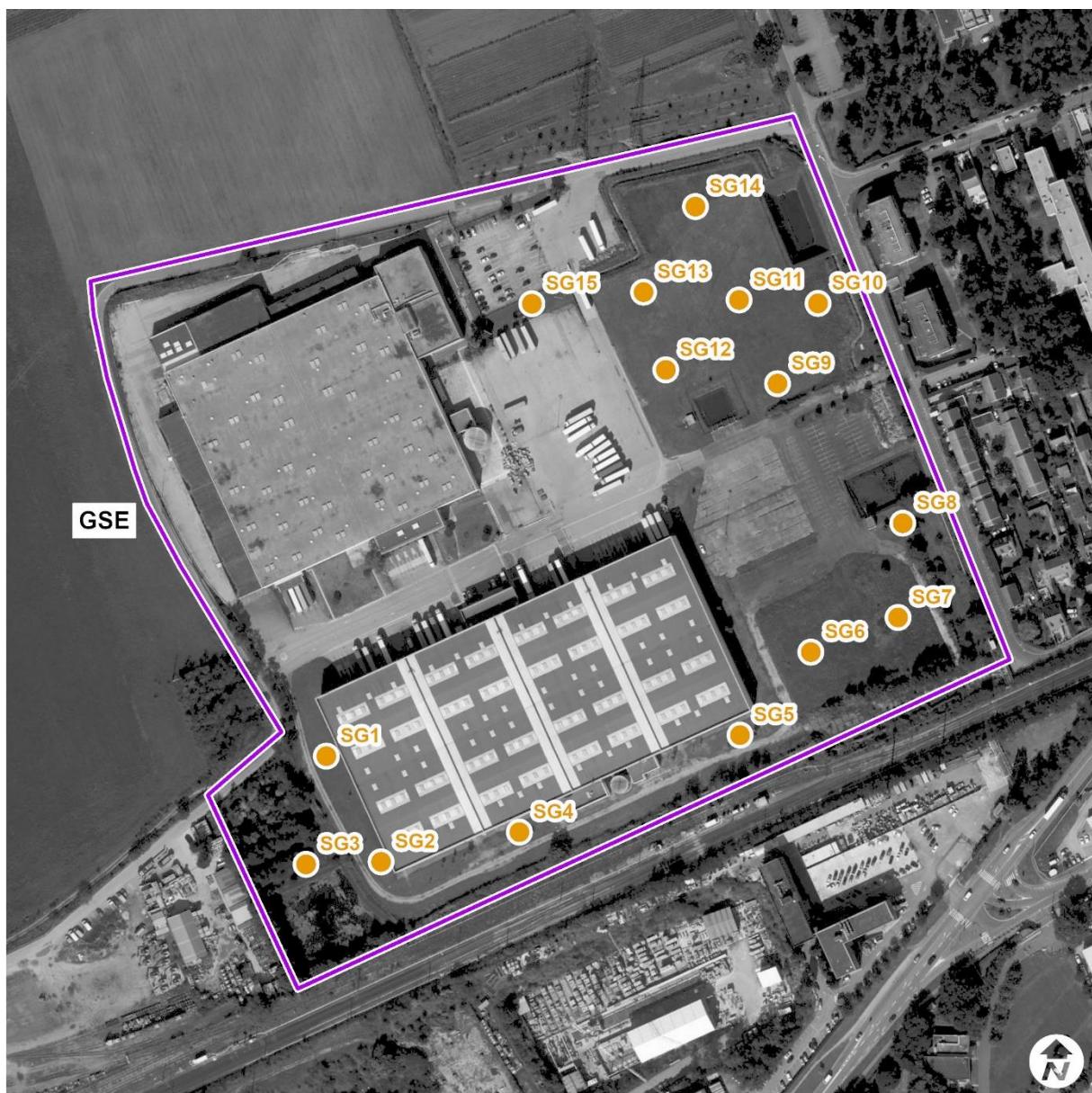
### 3.2. Les zones humides sur critères pédologiques

Au total, 15 sondages pédologiques ont été réalisés à la tarière manuelle au sein de la zone d'étude sur les terrains prospectables. La profondeur minimale de sondage admise est de 50 cm, mais les relevés ont été réalisés à la profondeur maximale possible avant refus.

- 15 sondages (SG1 à SG15).

La localisation des points de sondages est identifiée sur les illustrations ci-après.

*Illustration n° 13 : Localisation des sondages pédologiques SG1 à SG15*



Les sondages réalisés mettent en évidence la présence de zones humides sur la base de critères pédologiques selon l'arrêté du 24 juin 2008. Le tableau ci-après présente les résultats des sondages réalisés.

Tableau n° 3 : Caractéristiques des sondages pédologiques effectués

Sondage n°	Photographies du sondage	Description du sondage	Profondeur du sondage	Classe GEPPA	Conclusion caractère humide
SG1		0 à 23 cm : Absence de traces d'hydromorphie Présence de nombreux éléments grossiers	<b>23 cm</b> <b>Refus de tarière</b> <b>Remblais</b>	-	<b>NON HUMIDE</b>

Sondage n°	Photographies du sondage	Description du sondage	Profondeur du sondage	Classe GEPPA	Conclusion caractère humide
SG2	  	<p>0 à 25 cm : Absence de traces d'hydromorphie  25 à 40 cm : Absence de traces d'hydromorphie  Présence de nombreux éléments grossiers</p>	<p><b>40 cm</b>  <b>Refus de tarière</b>  <b>Remblais</b></p>	-	<b>NON HUMIDE</b>

Sondage n°	Photographies du sondage	Description du sondage	Profondeur du sondage	Classe GEPPA	Conclusion caractère humide
SG3	  	0 à 25 cm : Absence de traces d'hydromorphie 25 à 40 cm : Absence de traces d'hydromorphie Présence de nombreux éléments grossiers	<u>40 cm</u> <b>Remblais</b>	-	<b>NON HUMIDE</b>

Sondage n°	Photographies du sondage	Description du sondage	Profondeur du sondage	Classe GEPPA	Conclusion caractère humide
SG4	   	<p>0 à 25 cm : Absence de traces d'hydromorphie  25 à 42 cm : Absence de traces d'hydromorphie  Présence de nombreux éléments grossiers  Sol de remblais jusqu'à 35 cm</p>	<p><b>42 cm</b>  <b>Remblais</b></p>		<b>NON HUMIDE</b>

Sondage n°	Photographies du sondage	Description du sondage	Profondeur du sondage	Classe GEPPA	Conclusion caractère humide
SG5	  	<p>0 à 25 cm : Absence de traces d'hydromorphie  25 à 40 cm : Absence de traces d'hydromorphie  Présence de nombreux éléments grossiers</p>	<u>40 cm</u> <u>Remblais</u>		<b>NON HUMIDE</b>
SG6		<p>0 à 23 cm : Présence de légères traces d'hydromorphie à 5-15 cm puis sol de remblais avec absence de traces  Présence de remblais dès 15 cm puis sol artificialisé lié à ancienne activité</p>	<u>23 cm</u> <u>Refus de tarière</u> <u>Remblais</u>		<b>NON HUMIDE</b>

Sondage n°	Photographies du sondage	Description du sondage	Profondeur du sondage	Classe GEPPA	Conclusion caractère humide
SG7		0 à 20 cm : Présence de légères traces d'hydromorphie à 5-10 cm puis sol de remblais avec absence de traces Présence de remblais dès 10 cm puis sol artificialisé lié à ancienne activité (refus de tarière)	<b>20 cm</b> <b>Refus de tarière</b> <b>Remblais</b>	-	<b>NON HUMIDE</b>
SG8		0 à 13 cm : Absence de traces d'hydromorphie Présence de nombreux éléments grossiers, impossibilité de sonder la zone	<b>13 cm</b> <b>Refus de tarière</b> <b>Remblais</b>	-	<b>NON HUMIDE</b>

Sondage n°	Photographies du sondage	Description du sondage	Profondeur du sondage	Classe GEPPA	Conclusion caractère humide
SG9	  	<p>0 à 25 cm : Absence de traces d'hydromorphie</p> <p>25 à 42 cm : Présence de légères d'hydromorphie à partir de 30cm</p> <p>Présence de nombreux éléments grossiers</p>	<p><b>42 cm</b></p> <p><b><u>Refus de tarière</u></b></p> <p><b><u>Remblais</u></b></p>	-	<b>NON HUMIDE</b>

Sondage n°	Photographies du sondage	Description du sondage	Profondeur du sondage	Classe GEPPA	Conclusion caractère humide
SG10	   	<p>0 à 25 cm : Absence de traces d'hydromorphie</p> <p>25 à 50 cm : Présence de légères d'hydromorphie à partir de 30cm</p> <p>50 à 53 cm : Absence de traces d'hydromorphie</p> <p>Présence de nombreux éléments grossiers</p>	<p><b>53 cm</b></p> <p><b>Refus de tarière</b></p> <p><b>Remblais</b></p>		<b>NON HUMIDE</b>

Sondage n°	Photographies du sondage	Description du sondage	Profondeur du sondage	Classe GEPPA	Conclusion caractère humide
SG11	   	<p>0 à 25 cm : Absence de traces d'hydromorphie</p> <p>25 à 50 cm : Présence de légères d'hydromorphie à partir de 30 cm</p> <p>50 à 55 cm : Absence de traces d'hydromorphie</p> <p>Présence de nombreux éléments grossiers</p>	<u>55 cm</u> <b><u>Refus de tarière</u></b>	-	<b>NON HUMIDE</b>

Sondage n°	Photographies du sondage	Description du sondage	Profondeur du sondage	Classe GEPPA	Conclusion caractère humide
SG12	  	0 à 25 cm : Absence de traces d'hydromorphie 25 à 35 cm : Absence de traces d'hydromorphie Présence de nombreux éléments grossiers	<u>35 cm</u> <b>Refus de tarière</b>	-	<b>NON HUMIDE</b>

Sondage n°	Photographies du sondage	Description du sondage	Profondeur du sondage	Classe GEPPA	Conclusion caractère humide
SG13	  	<p>0 à 25 cm : Absence de traces d'hydromorphie</p> <p>25 à 40 cm : Absence de traces d'hydromorphie</p> <p>Présence de nombreux éléments grossiers</p>	<u>40 cm</u> <b>Refus de tarière</b>		<b>NON HUMIDE</b>

Sondage n°	Photographies du sondage	Description du sondage	Profondeur du sondage	Classe GEPPA	Conclusion caractère humide
SG14	  	0 à 25 cm : Absence de traces d'hydromorphie 25 à 36 cm : Absence de traces d'hydromorphie Présence de nombreux éléments grossiers	<u>36 cm</u> <b>Refus de tarière</b> <b>Remblais</b>	-	<b>NON HUMIDE</b>

Sondage n°	Photographies du sondage	Description du sondage	Profondeur du sondage	Classe GEPPA	Conclusion caractère humide
SG15	  	0 à 25 cm : Absence de traces d'hydromorphie 25 à 30 cm : Absence de traces d'hydromorphie Présence de nombreux éléments grossiers	<b>30 cm</b> <b>Refus de tarière</b> <b>Remblais</b>	-	<b>NON HUMIDE</b>

# E

## Conclusion du pré-diagnostic

Les relevés effectués le 22 juillet 2024 ont permis de montrer que les milieux identifiés au sein de la zone de projet présentent des enjeux faibles pour la flore, les habitats ainsi que pour la faune.

Le diagnostic Zones Humides réalisé sur les terrains a également permis de démontrer l'absence de zones humides au sein de la zone de projet.

Au regard des bases de données communales (INPN et Faune Île-de-France) et du passage écologique réalisé, le site d'étude est plutôt susceptible d'accueillir des espèces à enjeu très faible à moyen, notamment au niveau des fourrés arbustifs.

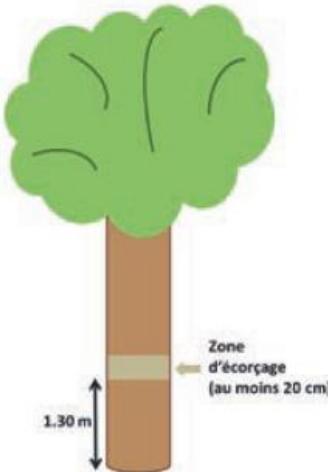
Par ailleurs, le bassin contenant les individus appartenant au groupe des Grenouilles vertes (*Pelophylax sp.*) sera préservé et donc non impacté par le projet.

# Annexes

Annexe n° 1 : Fiche de mesure du Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Fiche de mesure du Robinier faux acacia ( <i>Robinia pseudoacacia</i> )									
Catégorie de mesures	Intitulé de la sous-catégorie								
	E	R	C	A	Intitulé de la catégorie				
	Thématique environnementale		Milieux naturels		Paysage				
				Espèces animales et végétales					
Objectif	L'objectif de la mesure est de limiter la propagation de la plante invasive sur le site.								
Communauté écologique justifiant la mise en œuvre de la mesure	Espèces exotiques envahissantes								
Reproduction	Sexuée par la production de nombreuses graines qui lui permettent de coloniser rapidement le milieu. Asexuée de façon végétative : il s'étend par rejet de souche et drageonnement.								
Localisation	Cette plante se développe sur des terrains secs et ouverts, des voies ferrées, des bords de routes, des talus, des terrils, des terrains vagues, des friches, des pelouses calcaires et des sableuses, des pâtures, des prairies et des bords de rivières.								
Descriptif de l'espèce	<p><b>Le Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)</b></p> <p>Ligneux. Espèce se reproduisant via ses graines, ainsi que par rejets. Grappes de fleurs blanches, plante épineuse. Hauteur &gt; 15 m. Capable de coloniser une grande variété de milieux, secs et humides : friches, lisières, boisements.</p> <p>Crée des peuplements denses, mono-spécifiques, et enrichit le sol en azote (modification de la végétation). Il forme parfois des bosquets relativement denses.</p> 								

Fiche de mesure du Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Impacts	Sur les écosystèmes : impact élevé car il empêche la pousse des autres espèces natives de l'espace donné. Cette plante a la capacité de modifier le type de sol et donc de complètement modifier le type de végétation naturellement présent.													
Fréquence de gestion	2 à 5 fois par an													
Conditions de gestion	Attention le Robinier est une espèce qui lorsqu'elle est stressée va entraîner de nombreux rejets de façon vigoureuse à partir de la souche. Il est donc nécessaire de ne pas stresser la plante lorsque l'on souhaite l'enlever.													
	<b>⇒ L'écorçage</b> Cette méthode consiste à réaliser des tailles circulaires (deux) de quelques centimètres de profondeur et espacées de 15 cm autour du tronc. Les bandes auront environ 20 cm et se feront sur environ 80-90 % de la circonférence de l'arbre. Cette entaille est réalisée jusqu'à l'aubier (partie de l'arbre située sous l'écorce) De plus la partie de l'écorce entre les entailles doit être retirée. Cette méthode va empêcher la circulation de la sève vers les racines et la plante va alors se dessécher et tomber au bout de 1 à 3 ans.						<b>⇒ Fauche</b> Une fauche annuelle permet de limiter la propagation des jeunes semis dont le système racinaire n'est pas encore très développé.			<b>⇒ Arrachage</b> Les semis et les jeunes individus peuvent être arrachés manuellement. Préconisé quand les populations sont d'une taille réduite				
	 Les outils que l'on peut utiliser : une hache, une lame métallique, une scie, une tronçonneuse. L'écorçage ne peut être fait à côté des bâtiments pour des raisons de sécurité.													
Périodes favorables / planning pour la fauche/ arrachage et pour l'écorçage														
	Mois	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	
	Favorables													
	Défavorables													
Coût	Coût de fauche													
Intervenants mise en place	A définir													

Fiche de mesure du Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Intervenants suivi et gestion	A définir
Sources	<p><a href="https://studylibfr.com/doc/2596769/le-robinier-faux-acacia-robinia-pseudoacacia-l">https://studylibfr.com/doc/2596769/le-robinier-faux-acacia-robinia-pseudoacacia-l</a>.</p> <p>Bio Beri F., Adam Y., Beranger C., Voeltzel D. ; décembre 2014 ; Guide « Espèces invasives sur les sites de carrière : comprendre, connaître et agir » ; UNPG ; 60 page</p> <p>Élodie Russier-Decoster et Matthieu Thune-Delplanque UICN France, mars 2016 « Les espèces exotiques envahissantes sur les sites d'entreprises » Livret 2 : Identifier et gérer les principales espèces, Paris, France, 96 pages</p>

Annexe n° 2 : Fiche de gestion du Buddléia du père David (*Buddleja davidii*)

Buddléia du père David		<i>Buddleja davidii</i>
<b>Présentation</b>		
Arbuste à port évasé et feuillage caduc à semi-persistant dont les fleurs (même fanées) restent longtemps sur l'arbre. Inflorescences pyramidales de 20 à 50cm de long à l'extrémité des rameaux Fleurs roses violettes ou blanches en forme de long tube droit Feuilles simples opposées, légèrement dentées, lancéolées, souples dont la face supérieure est vert foncé alors que la face inférieure est blanche, tomenteuse		
<b>Habitat</b>		
Arbuste que l'on retrouve sur des sites ouverts et perturbés tels que les terrains secs, les friches, les voies ferrées, les routes, et il affectionne tout particulièrement les berges de rivières. Le Buddléia est souvent cultivé comme plante ornementale pour attirer l'entomofaune et plus particulièrement les papillons.		
<b>Propagation et impacts sur la biodiversité</b>		
L'espèce se propage grâce à ses petites graines qui sont transportées sur de grandes distances par le vent, l'eau et les véhicules automobiles. Il se propage également rapidement par bouturage des tiges. Le <i>Buddleia</i> du père David forme des peuplements monospécifiques denses qui ont des incidences :	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entre en concurrence avec les espèces locales et inhibe leur croissance</li> <li>Altère les conditions physico-chimiques du sol (accumule le phosphore et réduit le rapport N/P du milieu)</li> </ul>	
<b>Mode de gestion</b>		
<u>Coupe des inflorescences</u> <i>Méthode</i> : Coupe manuelle des inflorescences pour empêcher la formation de graines et limiter la dissémination de l'espèce. <i>Période</i> : immédiatement après la floraison et avant la formation des graines, c'est-à-dire entre juin et octobre <i>Précaution</i> : exporter les inflorescences ou les brûler <i>Outils</i> : sécateur <i>Efficacité</i> : technique préventive, à combiner avec une technique curative (arrachage, coupe) <i>Coût</i> : faible	<u>Arrachage manuel couplé à une opération mécanique</u> <i>Méthode</i> : Arracher minutieusement les jeunes plants et, si possible, la totalité du système racinaire ; déssouchage / tronçonnage des plants de gros diamètres <i>Période</i> : afin de la floraison pour éviter la dispersion des graines, c'est-à-dire entre octobre et juin <i>Précaution</i> : incinérer les plants et les débris sur place, surveiller la zone arrachée pour identifier toute nouvelle poussée <i>Outils</i> : gants, pelle mécanique ou tronçonneuse <i>Efficacité</i> : importante si les racines sont arrachées <i>Coût</i> : faible, location éventuelle d'un pelle mécanique	

Planning des interventions												
	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Jun	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec
Périodes favorables												
 Coupe des inflorescences												
 Arrachage manuel couplé à une opération mécanique												
Suivi après chantier												
Prévoir un suivi l'année suivant la première intervention pour contrôler qu'il n'y a pas de rejets et les arracher le cas échéant. Les perturbations du milieu occasionnées par l'arrachage et le dessouchage/tronçonnage des jeunes pousses ou des arbustes de Buddléia favorisent leur reprise. La plantation d'espèces indigènes adaptées au biotope est donc préconisée afin de limiter la repousse des arbustes.												
Intervenants												
Employés de la société												
Paysagiste												
Sources												
UICN France, 2015. Les espèces exotiques envahissantes sur les sites d'entreprises. Livret 2 : Identifier et gérer les principales espèces, Paris, France, 96 pages												
Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, Fiche Buddleja davidii, site <a href="http://www.fcbn.fr">http://www.fcbn.fr</a>												

*Annexe n° 3 : Liste des espèces végétales identifiées au sein de la zone d'étude*

Passage écologue Les Mureaux (78) GSE		Nom scientifique	Nom commun	Habitat	E2.6 - Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales	F3.1 - Fourrés tempérés	J4.2 - Réseaux routiers	J1.4 - Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques	J5.3 - Eaux stagnantes très artificielles non salées	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	Protection
<b>Conditions météorologiques</b>												
Date :	22/07/2024	<i>Ailanthes altissima</i>	Ailante		X					-	-	-
Vent :	Faible	<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune		X	X				LC	LC	-
T° :	25°C	<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia de David			X	X			-	-	-
Pluie :	Non	<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin		X	X				LC	LC	-
Nébulosité :	50%	<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne		X	X				LC	LC	-
		<i>Cynodon dactylon</i>	Chiendent pied-de-poule		X					LC	LC	-
		<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré		X					LC	LC	-
		<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune		X					LC	LC	-
		<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada			X				LC	LC	-
		<i>Eryngium campestre</i>	Panicaut champêtre		X					LC	LC	-
		<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé		X					LC	LC	-
		<i>Juglans regia</i>	Noyer commun			X	X			LC	LC	-
		<i>Lactuca virosa</i>	Laitue vireuse		X					LC	LC	-
		<i>Lavandula sp.</i>	Lavande sp.			X				-	-	-
		<i>Onopordum acanthium</i>	Onopordon faux-acanthe		X					LC	LC	-
		<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot		X	X				LC	LC	-
		<i>Pinus pinea</i>	Pin parasol			X				LC	LC	-
		<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé		X	X	X			LC	LC	-
		<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble			X				LC	LC	-
		<i>Prunus avium</i>	Merisier		X					LC	LC	-
		<i>Prunus domestica subsp. syriaca</i>	Mirabelle			X				-	-	-
		<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile			X				LC	LC	-
		<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia		X	X				-	-	-
		<i>Rosa agrestis</i>	Rosier des haies		X		X			LC	LC	-
		<i>Rubus sp.</i>	Ronce sp.			X				-	-	-
		<i>Rumex acetosa</i>	Grande oseille		X					LC	LC	-
		<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille		X					LC	LC	-
		<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau blanc		X	X				LC	LC	-
		<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun		X	X	X			LC	LC	-
		<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune		X			X		LC	LC	-
		<i>Tilia x europaea</i>	Tilleul commun			X				LC	LC	-
		<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés		X					LC	LC	-

Liste catégorisée des espèces végétales exotiques envahissantes de la région Île-de-France (2018, PDF)

Liste nationale : Liste des espèces de la flore vasculaire de France métropolitaine (2018, .xlsx)

Liste régionale : Liste rouge des plantes vasculaires de l'Île-de-France (2018)